



CÉSAR

48^E CÉRÉMONIE 2023  CATALOGUE OFFICIEL

ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA, LES CÉSAR



48^E CÉRÉMONIE DES CÉSAR

CATALOGUE OFFICIEL

L'ACADÉMIE DES CÉSAR	p.3
LA 48 ^E CÉRÉMONIE	p.9
LES NOMINATIONS 2023	p.19
LES FILMS NOMMÉS 2023	p.27
LES AUTRES ACTIONS DE L'ACADÉMIE	p.55
LES PARTENAIRES	p.79
LE RÈGLEMENT	p.87
GÉNÉRIQUE	p.96

**SUR LES 43 FILMS NOMMES PAR L'ACADEMIE DES CESAR, LE GROUPE CANAL+
EST FIER D'AVOIR PARTICIPE A LA CREATION ET AU SOUTIEN DE 39 D'ENTRE EUX**

**L'INNOCENT
LA NUIT DU 12
EN CORPS
PACIFICTION - TOURMENT SUR LES ILES
LES AMANDIERS
NOVEMBRE
A PLEIN TEMPS
SAINT OMER
BRUNO REIDAL, CONFESSION D'UN MEURTRIER
COULEURS DE L'INCENDIE
COUPEZ !
PETER VON KANT
LES PIRES
SIMONE - LE VOYAGE DU SIECLE
LE SIXIEME ENFANT
ALLONS ENFANTS
AS BESTAS
LE CHENE
CHRONIQUE D'UNE LIAISON PASSAGERE
LES CINQ DIABLES
CLOSE
LA CONSPIRATION DU CAIRE
EN ATTENDANT BOJANGLES
ENQUETE SUR UN SCANDALE D'ETAT
ERNEST ET CELESTINE : LE VOYAGE EN CHARABIE
FALCON LAKE
FUMER FAIT TOUSSER
JANE PAR CHARLOTTE
LES JEUNES AMANTS
LE LYCEEN
OUISTREHAM
LES PASSAGERS DE LA NUIT
LE PETIT NICOLAS - QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ETRE HEUREUX ?
PETITE NATURE
REVOIR PARIS
RIEN A FOUTRE
SANS FILTRE
UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN
EO**

L'ACADEMIE DES CÉSAR

© 2020 CG CINEMA INTERNATIONAL / THEO FILMS / TRIBUS P. FILMS INTERNATIONAL / ARTE FRANCE CINEMA / UCCI IMAGES / DETAILFILMS GMBH / EUROSPACE / SCOPE PICTURES / WRONG MEN / RTBF (TELEVISION BELGE) / PIANO

CÉSAR2023
Partenaire Officiel

CANAL+
1ER PARTENAIRE DE LA CREATION
CINEMATOGRAPHIQUE EN FRANCE



AU COMMENCEMENT, CRAVENNE IMAGINE "L'ACADÉMIE", CÉSAR CRÉA "LE CÉSAR"

Fondée par Georges Cravenne en 1976, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma rassemble, pour les César 2023, 4705 membres votants représentés par des professionnels confirmés issus de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique et par 222 personnalités qui soutiennent le cinéma français dans le cadre de leur vie professionnelle.

César créa une première version du trophée pour la Cérémonie de 1976 (photo à droite). Il la retravaille par la suite et achève la compression actuelle de la statuette pour la 2^e Cérémonie de 1977.

Le Règlement de l'Académie donne en préambule, comme but de "récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma, en leur conférant chaque année un trophée appelé « César », pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public".

Son activité consiste tout d'abord en l'élaboration et l'actualisation du Règlement de l'Académie, le recensement des films de cinéma sortis dans l'année et des principales personnes y ayant collaboré, et l'organisation du processus de vote.

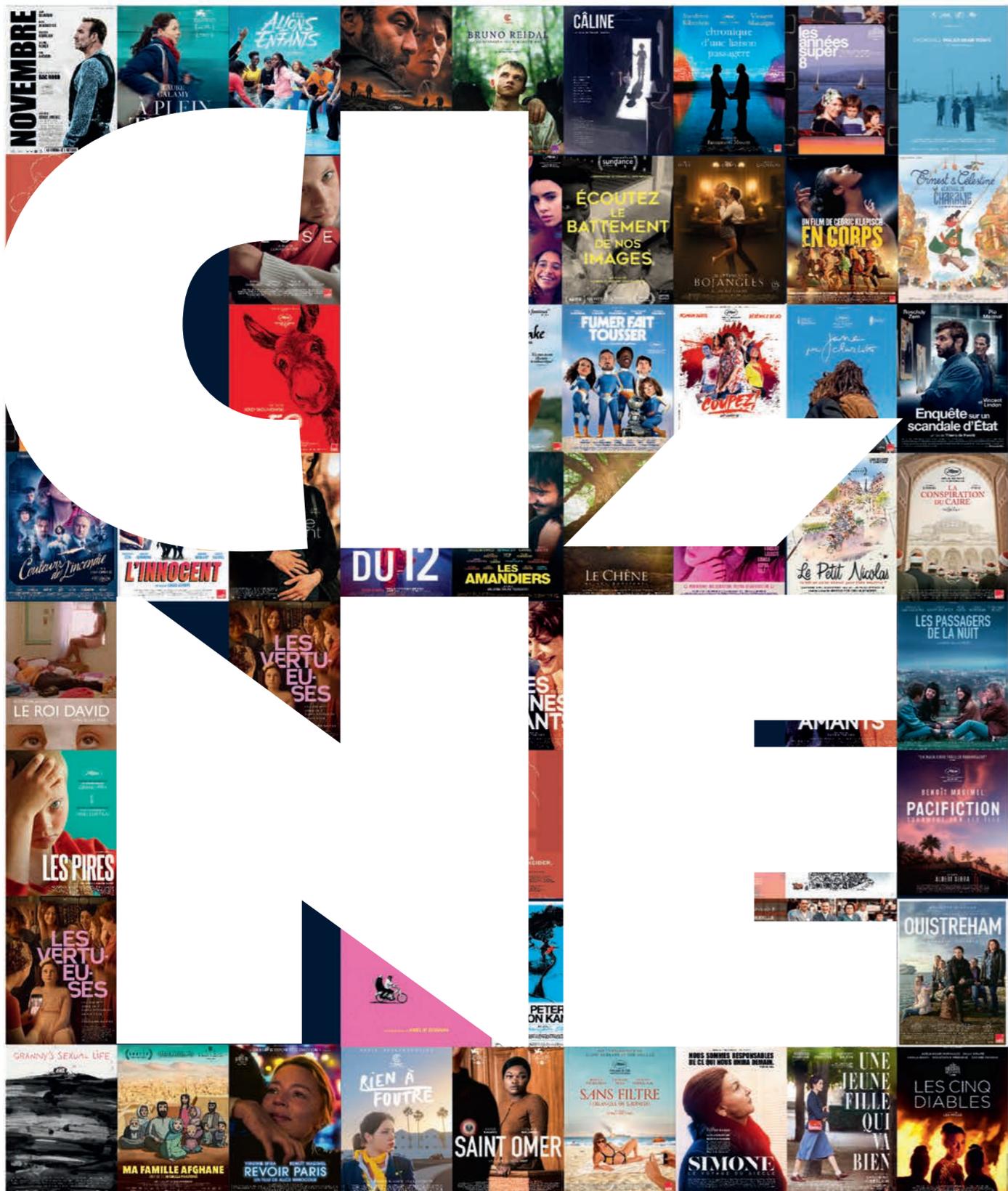
L'Académie met en place la séquence finale d'attribution des César qui commence dès l'issue du premier tour de vote par l'annonce des Nominations et se termine par l'organisation avec Canal+ de la Cérémonie annuelle de remise des César. Parallèlement à cela, à partir du mois de janvier et grâce à ses partenaires, elle développe un certain nombre de manifestations en l'honneur des différents corps de métier du cinéma.



© France TV 1990



© GAMMA



2022 EN FILMS !

LE RECENSEMENT DES FILMS ET DES PROFESSIONNELS

L'Académie recense de la façon la plus exhaustive possible l'ensemble des films sortis en salle durant l'année, ainsi que toutes les personnes y ayant collaboré. Puis elle recoupe auprès du CNC et des sociétés de production les informations recueillies afin d'établir le « Guide des films de l'année ».

Véritable panorama de l'année cinématographique, ce guide présente l'ensemble des personnes et des films éligibles aux différentes catégories conformément au Règlement de l'Académie. Pour les César 2023, ce sont 632 films (260 films éligibles au César du Meilleur Film, 324 films éligibles au César du Meilleur Film Étranger et 48 Courts Métrages) et 3213 personnes qui sont ainsi proposés au suffrage des membres de l'Académie.

L'ORGANISATION DU VOTE POUR LES CÉSAR

L'Académie propose une procédure de vote en ligne, en 2 tours, pour ses **4705 membres votants**.

Le premier tour de vote désigne les nominations pour chacun des vingt-quatre César. Les 5 films nommés pour le César du Meilleur Film concourent également pour le César des Lycéens, soumis au vote de **1979 lycéens**.

Dès le 2 janvier, le matériel de vote a été envoyé aux membres de l'Académie. Le « Guide Films » a été mis en ligne sur le site de l'Académie et la plateforme de visionnage. Le premier tour de vote a débuté le 2 janvier et s'est clôturé le 24 janvier. Le vote s'est exclusivement déroulé en ligne.

Les résultats ont été dépouillés par VOXALY, sous contrôle d'huissier, pour être remis en main propre par l'huissier à Véronique Cayla, Présidente de l'Académie le mercredi 25 janvier (Annonce des Nominations).

Le second tour de vote se déroule du 1^{er} février au 24 février à 16h, quelques heures avant le début de la 48^e Cérémonie des César.



ANNETTE RÉALISÉ PAR **LEOS CARAX**

CÉSAR 2022 DE LA MEILLEURE RÉALISATION
AVEC MARION COTILLARD DANS LE RÔLE D'ANN DESFRANOUX

LA 48^E CÉRÉMONIE DES CÉSAR

CÉSAR





TAHAR RAHIM

PRÉSIDENT DE LA 48^E CÉRÉMONIE

par Serge Bozon

En France, de Raimu à Depardieu, de Jovet à Luchini, de le Vigan à Léaud, il y a une grande tradition des acteurs dont la nature explosive (Raimu-Depardieu), la virtuosité maligne (Jovet-Luchini), la folie plus ou moins douce (Le Vigan-Léaud) crèvent l'écran.

Tahar Rahim, c'est tout le contraire. C'est comme un acteur qui n'aurait pas de nature immédiatement à lui, ce qui lui ouvre la possibilité immédiate de toutes les métamorphoses. Ce qui crève l'écran, ce n'est pas ce qu'il est (sa nature), c'est ce qu'il joue (son rôle).

D'où son côté naturellement international et même hollywoodien, comme un Matt Damon (qui peut aussi tout jouer, avec la même modestie et le même investissement) plus sexy. D'où aussi sa jeunesse, son ardeur et sa fougue nécessairement intactes puisque, à chaque rôle, c'est comme s'il repartait de zéro, puisqu'il lui faut tout inventer, tout trouver, tout essayer. Audiard l'a compris dès Le Prophète: une telle plasticité permet aux personnages qu'il incarne de se transformer maximalement en chemin.

Et tous les autres cinéastes l'ont suivi sur ce point: la page blanche se remplit et tout peut arriver. Un monstre, un serpent, un général napoléonien, un laveur de carreaux, un patron de pressing, un infirmier coordinateur de greffes, un Arménien fuyant le génocide, un Mauritanien injustement

emprisonné à Guantanamo, Don Juan, Judas, Marvel... Tout est possible avec lui. Vraiment. Le sourire est toujours craquant mais il n'empêche rien, n'interdit rien, n'oblige rien.

Tahar explose à jamais le décompte sociologique du naturalisme attendu, la tchatte argotique, la débrouille transie et les petits plans qui foirent. Non, il est ailleurs, il ne se ressemble pas, il ne se ressemblera pas, car il invente. Il invente car il travaille, il travaille, il travaille.

Je n'ai jamais rencontré d'acteur aussi humain, bosseur et généreux. Le choc est intact, dans ma tête et mes rêves.



LES VOICI !

MAÎTRESSES ET MAÎTRES DE LA 48^E CÉRÉMONIE

Cette année, Leïla Bekhti, Jérôme Commandeur, Jamel Debbouze, Emmanuelle Devos, Léa Drucker, Eye Haïdara, Michel Hazanavicius, Audrey Lamy, Alex Lutz, Benoît Magimel, Raphaël Personnaz et Ahmed Sylla présentent la 48^e Cérémonie des César sous la présidence de Tahar Rahim.

Des artistes, Maîtres et Maîtresses de Cérémonie, qui partageront ce soir leur amour du cinéma et célébreront le temps de ce grand événement, celles et ceux qui l'auront fait briller cette année.

Une présentation collégiale et joyeuse en soutien à la création cinématographique, une mobilisation collective au service d'une cérémonie renouvelée qui met en valeur la diversité et la richesse du cinéma en France. La Direction Artistique de la Cérémonie est assurée par le réalisateur Éric Lartigau.

Que le spectacle commence !



DAVID FINCHER

CÉSAR D'HONNEUR

par Thierry Chèze

« C'était comme sortir de l'école de Marine et se retrouver à la barre du Titanic ».

Ainsi parle David Fincher de sa toute première expérience de réalisateur sur grand écran, Alien3. Nous sommes au tout début des années 90 et celui à qui sa découverte, gamin, de Butch Cassidy et The Kid a donné envie d'embrasser une vie d'homme d'images, a pourtant déjà une sacrée expérience derrière lui. Entré à peine majeur chez ILM, la société de son idole George Lucas, il travaille sur les effets spéciaux du Retour du Jedi ou d'Indiana Jones et le Temple maudit. Puis à 22 ans, quand il passe derrière la caméra, il s'impose instantanément comme l'un des maîtres du clip, où de Madonna à Michael Jackson, tout ce que l'industrie musicale compte de tauliers ne jure que par lui. Et pourtant donc son irrésistible ascension aurait pu s'arrêter là, après l'ultime clap de son premier film, comme un boxeur compté 10 bien avant le gong, emporté dans les méandres d'une relation houleuse avec les studios.

Mais contrairement au Titanic, David Fincher, n'a pas coulé, acquérant dans ce moment tempétueux la certitude que le pouvoir ne se donne pas mais se prend. Qu'on se doit d'aller au bout de ses idées, dans un mélange flamboyant de foi et d'inconscience. La suite de l'histoire parle pour lui. Qu'il mette en scène des thrillers génialement tortueux (The Game, Panic Room, Gone Girl) ou des mélos flamboyants (Benjamin Button), qu'il s'attaque à des œuvres réputées inadaptables (Fight Club) ou à des figures de serial killers au machiavélisme chevillé au corps (Seven, Zodiac), qu'il raconte la création de Citizen

Kane (Mank) ou l'invention de Facebook (The Social Network), Fincher fait partie de ces rares cinéastes dont un seul plan suffit à identifier sa signature. Un génie de l'image et un grand dramaturge – bien que partant toujours de scénarios écrits par d'autres – capable de susciter ce grand huit émotionnel auquel on aspire tous en s'asseyant dans une salle de cinéma.

« Le cinéma est une entreprise incroyablement humaine dans tout ce que ce mot peut signifier de fragilité, de désorganisation et de pathétique et où rien n'empêchera celui qui est aux commandes d'être le jouet de circonstances qui échappent à toute planification », a-t-il expliqué au magazine Première.

Ce soir, sur la scène de l'Olympia, douze ans après son César pour The Social Network, c'est donc un perfectionniste conscient de l'impossibilité de mettre le cinéma en équation que l'Académie des César est fier d'honorer. Un Artiste avec un « A » majuscule.

CES PERSONNALITÉS

QUI NOUS ONT QUITTÉS...

Catherine Alméras *Actrice*
Delphine Alvado *Actrice*
Amarande *Actrice*
Dominique Antoine *Productrice*
Arno *Chanteur, Acteur*
Patrick Aubrée *Scripte*
Fanny Aubrespin *Assistante Réalisateur-riche*
Damien Aubry *Chef Monteur Son, Chef Mixeur*
Jean-Claude Balard *Acteur*
Pierre Édouard Baratange *Technicien expert CST*
Véronique Barrault *Actrice*
Jean-Patrick Barrué *Directeur de Production*
Georges Baud *Exploitant de salles*
Muriel Baurens *Cheffe Maquilleuse*
Ahmed Benaïssa *Acteur, Metteur en scène*
Alain Berry *Agent, Producteur*
François Bertaux *Exploitant de salles*
Ariel Besse-Atanoux *Actrice*
Alain Beverini *Journaliste cinéma*
Alain Boisnard *Directeur de la Photographie*
Yvette Bonnay *Costumière Habilleuse*
François Bonnemain *Ancien Président TV5 Monde*
Dominique Borg *Créatrice de costumes, Actrice*
Micheline Boudet *Actrice*
Michel Bouquet *Acteur*
Peter Brook *Metteur en scène*
Marion Campan *Actrice*
Jane Chagnon *Coordinatrice de Production*

Brigitte Chamarande *Actrice*
François Charlent *Producteur, Scénariste*
Louis Charvet *Exploitant de salles*
Pierre Choukroun *Chef Monteur son*
Régine Choukroun *Actrice*
Jean-Louis Comolli *Critique de cinéma, Réalisateur*
Fabien Courage *Directeur de Production*
Andrée Damant *Actrice*
Dani *Chanteuse, Actrice*
Hélène de Saint-Père *Actrice*
Mylène Demongeot *Actrice*
Paulette Dupuich *Habilleuse*
Margaux Durand-Rival *Superviseuse VFX*
Valérie Elder Fontaine *Cheffe Décoratrice*
Jacques Faure *Directeur de Production, Réalisateur*
Jean-Louis Faure *Acteur, Voix doublage*
Sébastien Floche *Acteur*
Marianne Garcia *Actrice*
Henri Garcin *Acteur*
Alain Garnier *Chef Opérateur son, Chef Mixeur*
Isabelle Gautier *Régisseuse Générale*
Jacqueline Gaveau Granier-Deferre *Scripte*
Claude Gérard *Exploitant de salles*
Jimmy Glasberg *Directeur de la Photographie*
Jean-Luc Godard *Réalisateur, Scénariste*
Hubert Herr *Exploitant de salles*
Joël Houssin *Écrivain, Scénariste*
William Hurt *Acteur*

Just Jaeckin *Réalisateur*
Philippe Jeusette *Acteur*
Cécile Jolie *Directrice de Production*
William Klein *Photographe, Réalisateur*
Adriana Komives *Chef Monteuse, Scénariste*
Alex Lamarque *Directeur de la Photographie*
Bernard Lamy *Administrateur de Production*
Christine Laurent *Réalisatrice, Scénariste*
Jean-Marie Lavalou *Créateur de la Louma*
Luc Laventure *Journaliste, Homme de médias*
Michel Le Royer *Acteur*
Suzanne Lipinska *Fondatrice du Moulin d'Andé*
Gina Lollobrigida *Actrice*
José Luccioni *Acteur, Voix doublage*
Martine Marignac *Productrice*
Nabil Massad *Acteur*
Marcel Mazoyer *Étalonneur*
Hugues Ménager *Directeur des ventes Gaumont*
Etienne Mery *Chef Décorateur*
Olivier Metzger *Photographe*
Adama Niane *Acteur*
Valérie Paillard *1^{er} Assistante Réalisateur-riche*
Dominique Paturel *Acteur, Voix doublage*
Jacques Perrin *Acteur, Réalisateur, Producteur*
Jérôme Petament *Directeur de Production*
Roland Pfister *Exploitant de salles*
François-Xavier Phan *Acteur*

Michel Pinçon *Sociologue*
Chantal Poupaud *Réalisatrice, Scénariste*
Eric Pujol *1^{er} Assistant Réalisateur-riche*
Bernard Quatrehomme *1^{er} Assistant Réalisateur-riche*
Gauthier Ravily *1^{er} Assistant Réalisateur-riche*
Gabriel Riblet *Ancien Directeur des Studios de Cinéma de Boulogne*
Hichem Rostom *Acteur*
Hélène Roussel *Actrice*
Jean-Jacques Sempé *Dessinateur*
Jacques Sereys *Acteur*
Raphaëlle Simon *Journaliste*
Catherine Spaak *Actrice*
Jean-Marie Straub *Réalisateur, Scénariste*
Aldo Suppo *Exploitant de salles*
Louise Surprenant *Cheffe Monteuse*
Alain Tanner *Réalisateur*
Daniel Taupin *Consultant, Conducteur train cinéma...*
Jean Teulé *Écrivain, Auteur*
Philippe Tolédano *Réalisateur*
Jean-Louis Trintignant *Acteur*
Charlotte Valandrey *Actrice*
Vangelis *Compositeur musique*
Paul Vecchiali *Réalisateur, Producteur*
Louis Velle *Acteur*
Michel Vinaver *Auteur, Dramaturge*
Claude Vital *Réalisateur*
Matthieu Weber *Perchman*

Compte tenu des délais d'impression, certaines personnalités disparues n'ont pu être citées.

LES NOMINATIONS 2023

LES NOMINATIONS CÉSAR 2023

1^{ER} TOUR DU VOTE

sont nommées pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE ACTRICE

FANNY ARDANT
dans LES JEUNES AMANTS
JULIETTE BINOCHÉ
dans OUISTREHAM
LAURE CALAMY
dans À PLEIN TEMPS
VIRGINIE EFIRA
dans REVOIR PARIS
ADÈLE EXARCHOPOULOS
dans RIEN À FOUTRE

sont nommées pour le
**CÉSAR DE LA MEILLEURE ACTRICE
DANS UN SECOND RÔLE**

JUDITH CHEMLA
dans LE SIXIÈME ENFANT
ANAÏS DEMOUSTIER
dans NOVEMBRE
ANOUK GRINBERG
dans L'INNOCENT
LYNA KHOUDRI
dans NOVEMBRE
NOÉMIE MERLANT
dans L'INNOCENT

sont nommées pour le
CÉSAR DU MEILLEUR ESPOIR FÉMININ

MARION BARBEAU
dans EN CORPS
GUSLAGIE MALANDA
dans SAINT OMER
REBECCA MARDER
dans UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN
NADIA TERESKIEWICZ
dans LES AMANDIERS
MALLORY WANECQUE
dans LES PIRES

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR ACTEUR

JEAN DUJARDIN
dans NOVEMBRE
LOUIS GARREL
dans L'INNOCENT
VINCENT MACAIGNE
dans CHRONIQUE D'UNE LIAISON PASSAGÈRE
BENOÎT MAGIMEL
dans PACIFUNCTION - TOURMENT SUR LES ÎLES
DENIS MÉNOCHET
dans PETER VON KANT

sont nommés pour le
**CÉSAR DU MEILLEUR ACTEUR
DANS UN SECOND RÔLE**

FRANÇOIS CIVIL
dans EN CORPS
BOULI LANNERS
dans LA NUIT DU 12
MICHA LESCOT
dans LES AMANDIERS
PIO MARMAÏ
dans EN CORPS
ROSCHDY ZEM
dans L'INNOCENT

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR ESPOIR MASCULIN

BASTIEN BOUILLON
dans LA NUIT DU 12
STEFAN CREPON
dans PETER VON KANT
DIMITRI DORÉ
dans BRUNO REIDAL, CONFESSION D'UN MEURTRIER
PAUL KIRCHER
dans LE LYCÉEN
ALIOCHA REINERT
dans PETITE NATURE

CHANEL

LES NOMINATIONS CÉSAR 2023

1^{ER} TOUR DU VOTE

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR SCÉNARIO ORIGINAL

ÉRIC GRAVEL
pour À PLEIN TEMPS
**VALERIA BRUNI TEDESCHI, NOÉMIE LVOVSKY,
AGNÈS DE SACY**
pour LES AMANDIERS
CÉDRIC KLAPISCH, SANTIAGO AMIGORENA
pour EN CORPS
LOUIS GARREL, TANGUY VIEL, NAÏLA GUIGUET
pour L'INNOCENT
ALICE DIOP, AMRITA DAVID, MARIE NDIAYE
pour SAINT OMER

sont nommés pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE

IRÈNE DRÉSEL
pour À PLEIN TEMPS
ALEXANDRE DESPLAT
pour COUPEZ !
GRÉGOIRE HETZEL
pour L'INNOCENT
OLIVIER MARGUERIT
pour LA NUIT DU 12
MARC VERDAGUER, JOE ROBINSON
pour PACIFCTION - TOURMENT SUR LES ÎLES
ANTON SANKO
pour LES PASSAGERS DE LA NUIT

sont nommés pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE PHOTO

JULIEN POUPARD
pour LES AMANDIERS
ALEXIS KAVYRCHINE
pour EN CORPS
PATRICK GHIRINGHELLI
pour LA NUIT DU 12
ARTUR TORT
pour PACIFCTION - TOURMENT SUR LES ÎLES
CLAIRE MATHON
pour SAINT OMER

sont nommés pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE ADAPTATION

MICHEL HAZANAVICIUS
pour COUPEZ !
THIERRY DE PERETTI, JEANNE APTEKMAN
pour ENQUÊTE SUR UN SCANDALE D'ÉTAT
GILLES MARCHAND, DOMINIK MOLL
pour LA NUIT DU 12

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR SON

CYRIL MOISSON, NICOLAS MOREAU, CYRIL HOLTZ
pour EN CORPS
**LAURENT BENAÏM, ALEXIS MEYNET,
OLIVIER GUILLAUME**
pour L'INNOCENT
**CÉDRIC DELOCHE, ALEXIS PLACE,
GWENNOLÉ LE BORGNE, MARC DOISNE**
pour NOVEMBRE
**FRANÇOIS MAUREL, OLIVIER MORTIER,
LUC THOMAS**
pour LA NUIT DU 12
**JORDI RIBAS, BENJAMIN LAURENT,
BRUNO TARRIÈRE**
pour PACIFCTION - TOURMENT SUR LES ÎLES

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR MONTAGE

MATHILDE VAN DE MOORTEL
pour À PLEIN TEMPS
ANNE-SOPHIE BION
pour EN CORPS
PIERRE DESCHAMPS
pour L'INNOCENT
LAURE GARDETTE
pour NOVEMBRE
LAURENT ROUAN
pour LA NUIT DU 12

sont nommés pour le
CÉSAR DES MEILLEURS COSTUMES

CAROLINE DE VIVAISE
pour LES AMANDIERS
PIERRE-JEAN LARROQUE
pour COULEURS DE L'INCENDIE
EMMANUELLE YOUCHNOVSKI
pour EN ATTENDANT BOJANGLES
CORINNE BRUAND
pour L'INNOCENT
PRAXEDES DE VILALLONGA
pour PACIFCTION - TOURMENT SUR LES ÎLES
GIGI LEPAGE
pour SIMONE - LE VOYAGE DU SIÈCLE

sont nommés pour le
CÉSAR DES EFFETS VISUELS

GUILLAUME MARIEN
pour LES CINQ DIABLES
SÉBASTIEN RAME
pour FUMER FAIT TOUSSER
LAURENS EHRMANN
pour NOTRE-DAME BRÛLE
MIKAËL TANGUY
pour NOVEMBRE
MARCO DEL BIANCO
pour PACIFCTION - TOURMENT SUR LES ÎLES

sont nommés pour le
CÉSAR DES MEILLEURS DÉCORS

EMMANUELLE DUPLAY
pour LES AMANDIERS
SEBASTIAN BIRCHLER
pour COULEURS DE L'INCENDIE
MICHEL BARTHÉLÉMY
pour LA NUIT DU 12
SEBASTIAN VOGLER
pour PACIFCTION - TOURMENT SUR LES ÎLES
CHRISTIAN MARTI
pour SIMONE - LE VOYAGE DU SIÈCLE

sont nommés pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE RÉALISATION

CÉDRIC KLAPISCH
pour EN CORPS
LOUIS GARREL
pour L'INNOCENT
CÉDRIC JIMENEZ
pour NOVEMBRE
DOMINIK MOLL
pour LA NUIT DU 12
ALBERT SERRA
pour PACIFCTION - TOURMENT SUR LES ÎLES

LES NOMINATIONS CÉSAR 2023

1^{ER} TOUR DU VOTE

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE COURT MÉTRAGE D'ANIMATION

CÂLINE

réalisé par MARGOT REUMONT,
produit par BENOÎT AYRAUD

NOIR-SOLEIL

réalisé par MARIE LARRIVÉ,
produit par NICOLAS DE ROSANBO, CÉLINE VANLINT

LA VIE SEXUELLE DE MAMIE

réalisé par URŠKA DJUKIĆ, ÉMILIE PIGEARD,
produit par OLIVIER CATHERIN, EDWINA LIARD,
NIDIA SANTIAGO

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE COURT MÉTRAGE DE FICTION

HAUT LES CŒURS

réalisé par ADRIAN MOYSE DULLIN,
produit par LUCAS TOTHE

PARTIR UN JOUR

réalisé par AMÉLIE BONNIN,
produit par BASTIEN DARET, ARTHUR GOISSET,
ROBIN ROBLES

LE ROI DAVID

réalisé par LILA PINELL,
produit par EMMANUEL CHAUMET

LES VERTUEUSES

réalisé par STÉPHANIE HALFON,
produit par ANNE BERJON, CAROLINE ADRIAN

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM D'ANIMATION

ERNEST ET CÉLESTINE : LE VOYAGE EN CHARABIE

réalisé par JEAN-CHRISTOPHE ROGER, JULIEN CHHENG,
produit par DAMIEN BRUNNER, DIDIER BRUNNER

MA FAMILLE AFGHANE

réalisé par MICHAELA PAVLATOVA,
coproducteur France RON DYENS

LE PETIT NICOLAS - QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ÊTRE HEUREUX ?

réalisé par AMANDINE FREDON, BENJAMIN MASSOUBRE,
produit par ATON SOUMACHE

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE COURT MÉTRAGE DOCUMENTAIRE

CHURCHILL, POLAR BEAR TOWN

réalisé par ANNABELLE AMOROS,
produit par CLARISSE TUPIN

ÉCOUTEZ LE BATTEMENT DE NOS IMAGES

réalisé par AUDREY JEAN-BAPTISTE, MAXIME JEAN-BAPTISTE
produit par AUDREY JEAN-BAPTISTE,
MAXIME JEAN-BAPTISTE

MARIA SCHNEIDER, 1983

réalisé par ELISABETH SUBRIN,
produit par HELEN OLIVE, MARTIN BERTIER

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM DOCUMENTAIRE

ALLONS ENFANTS

réalisé par THIERRY DEMAIZIÈRE, ALBAN TEURLAI,
produit par STÉPHANIE SCHORTER, THIERRY DEMAIZIÈRE,
ALBAN TEURLAI, ROMAIN ICARD

LES ANNÉES SUPER 8

réalisé par ANNIE ERNAUX, DAVID ERNAUX-BRIOT,
produit par DAVID THION, PHILIPPE MARTIN

LE CHÊNE

réalisé par LAURENT CHARBONNIER, MICHEL SEYDOUX,
produit par BARTHÉLÉMY FOUGEA, MICHEL SEYDOUX

JANE PAR CHARLOTTE

réalisé par CHARLOTTE GAINSBOURG,
produit par MATHIEU AGERON, MAXIME DELAUNEY,
ROMAIN ROUSSEAU, CHARLOTTE GAINSBOURG

RETOUR À REIMS [FRAGMENTS]

réalisé par JEAN-GABRIEL PÉRIOT,
produit par MARIE-ANGE LUCIANI

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR PREMIER FILM

BRUNO REIDAL, CONFESSION D'UN MEURTRIER

réalisé par VINCENT LE PORT,
produit par THIERRY LOUNAS, ROY ARIDA,
PIERRE-EMMANUEL URCUN

FALCON LAKE

réalisé par CHARLOTTE LE BON,
produit par DAVID GAUQUIÉ, JULIEN DERIS,
JEAN-LUC ORMIERES, JALIL LESPET

LES PIRES

réalisé par LISE AKOKA, ROMANE GUERET,
produit par MARINE ALARIC, FRÉDÉRIC JOUVE

SAINT OMER

réalisé par ALICE DIOP,
produit par TOUFIK AYADI, CHRISTOPHE BARRAL

LE SIXIÈME ENFANT

réalisé par LÉOPOLD LEGRAND,
produit par FRÉDÉRIC BRILLION, GILLES LEGRAND

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM*

LES AMANDIERS

produit par ALEXANDRA HENOCHSBERG,
PATRICK SOBELMAN,
réalisé par VALERIA BRUNI TEDESCHI

EN CORPS

produit par BRUNO LEVY,
réalisé par CÉDRIC KLAPISCH

L'INNOCENT

produit par ANNE-DOMINIQUE TOUSSAINT,
réalisé par LOUIS GARREL

LA NUIT DU 12

produit par CAROLINE BENJO, BARBARA LETELLIER,
CAROLE SCOTTA, SIMON ARNAL,
réalisé par DOMINIK MOLL

PACIFICTION - TOURMENT SUR LES ÎLES

produit par PIERRE OLIVIER BARDET,
réalisé par ALBERT SERRA

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER

AS BESTAS

réalisé par RODRIGO SOROGOYEN,
coproduction France LE PACTE
(Jean Labadie)

CLOSE

réalisé par LUKAS DHONT,
coproduction France DIAPHANA FILMS
(Michel Saint-Jean)

LA CONSPIRATION DU CAIRE

réalisé par TARIK SALEH,
coproduction France MEMENTO PRODUCTION
(Alexandre Mallet-Guy)

EO

réalisé par JERZY SKOLIMOWSKI,
distribution France ARP SÉLECTION

SANS FILTRE

réalisé par RUBEN ÖSTLUND,
coproduction France COPRODUCTION OFFICE
(Philippe Bober)

* Les 5 films nommés au César du Meilleur Film sont également soumis au vote de 1979 lycéens pour le **CÉSAR DES LYCÉENS**

LES FILMS NOMMÉS 2023



À PLEIN TEMPS



4 NOMINATIONS

Meilleure Actrice

Laure Calamy

Meilleur Scénario Original

Éric Gravel

Meilleure Musique Originale

Irène Drésel

Meilleur Montage

Mathilde Van de Moortel

Synopsis :

Julie se démène seule pour élever ses deux enfants à la campagne et garder son travail dans un palace parisien. Quand elle obtient enfin un entretien pour un poste correspondant à ses aspirations, une grève générale éclate, paralysant les transports. C'est tout le fragile équilibre de Julie qui vacille. Elle va alors se lancer dans une course effrénée, au risque de sombrer.

ALLONS ENFANTS



1 NOMINATION

Meilleur Film Documentaire

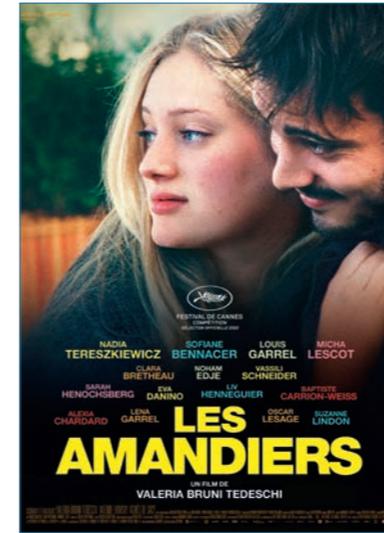
réalisé par Thierry Demaizière, Alban Teurlai

produit par Stéphanie Schorter, Thierry Demaizière, Alban Teurlai, Romain Icard

Synopsis :

Au cœur de la capitale, un lycée tente un pari fou : intégrer des élèves de quartiers populaires et briser la spirale de l'échec scolaire grâce à la danse Hip Hop. ALLONS ENFANTS est l'histoire de cette expérience unique en France.

LES AMANDIERS



7 NOMINATIONS

Meilleur Acteur

dans un Second Rôle

Micha Lescot

Meilleur Espoir Féminin

Nadia Terezskiewicz

Meilleur Scénario Original

Valeria Bruni Tedeschi, Noémie Lvovsky, Agnès de Sacy

Meilleure Photo

Julien Poupard

Meilleurs Costumes

Caroline de Vivaise

Meilleurs Décors

Emmanuelle Duplay

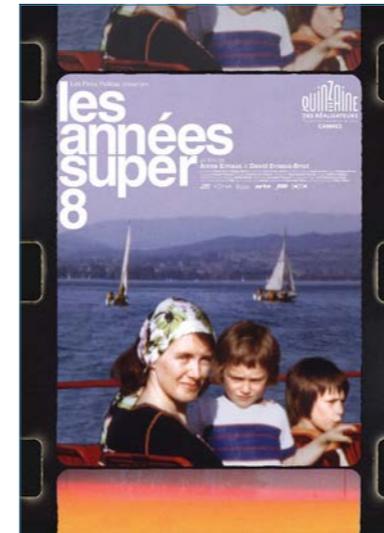
Meilleur Film

produit par Alexandra Henochsberg, Patrick Sobelman
réalisé par Valeria Bruni Tedeschi

Synopsis :

Fin des années 80, Stella, Etienne, Adèle et toute la troupe ont vingt ans. Ils passent le concours d'entrée de la célèbre école créée par Patrice Chéreau et Pierre Romans au théâtre des Amandiers de Nanterre. Lancés à pleine vitesse dans la vie, la passion, le jeu, l'amour, ensemble ils vont vivre le tournant de leur vie mais aussi leurs premières grandes tragédies.

LES ANNÉES SUPER 8



1 NOMINATION

Meilleur Film Documentaire

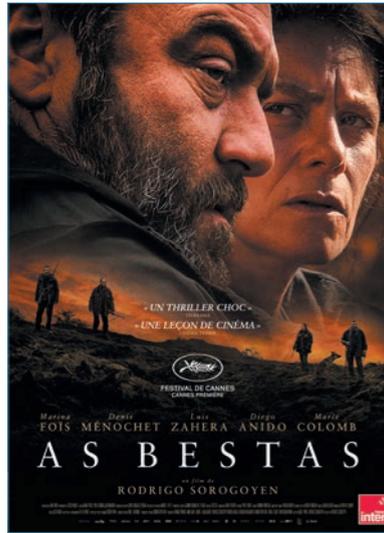
réalisé par Annie Ernaux, David Ernaux-Briot

produit par David Thion, Philippe Martin

Synopsis :

« En revoyant nos films super huit pris entre 1972 et 1981, il m'est apparu que ceux-ci constituaient non seulement une archive familiale mais aussi un témoignage sur les goûts, les loisirs, le style de vie et les aspirations d'une classe sociale, au cours de la décennie qui suit 1968. Ces images muettes, j'ai eu envie de les intégrer dans un récit au croisement de l'histoire, du social et aussi de l'intime, en utilisant mon journal personnel de ces années-là. » – Annie Ernaux

AS BESTAS



1 NOMINATION

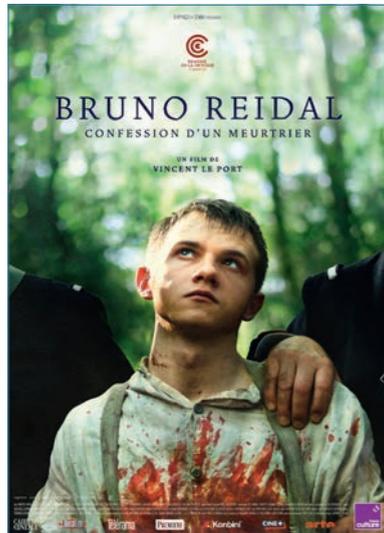
Meilleur Film Étranger

réalisé par Rodrigo Sorogoyen
coproduction France LE PACTE (Jean Labadie)

Synopsis :

Antoine et Olga, un couple de Français, sont installés depuis longtemps dans un petit village de Galice. Ils ont une ferme et restaurent des maisons abandonnées pour faciliter le repeuplement. Tout devrait être idyllique mais un grave conflit avec leurs voisins fait monter la tension jusqu'à l'irréparable...

BRUNO REIDAL, CONFESSION D'UN MEURTRIER



2 NOMINATIONS

Meilleur Espoir Masculin

Dimitri Doré

Meilleur Premier Film

réalisé par Vincent Le Port
produit par Thierry Lounas, Roy Arida, Pierre-Emmanuel Urcun

Synopsis :

1^{er} septembre 1905. Un séminariste de 17 ans est arrêté pour le meurtre d'un enfant de 12 ans. Pour comprendre son geste, des médecins lui demandent de relater sa vie depuis son enfance jusqu'au jour du crime. D'après l'histoire vraie de Bruno Reidal, jeune paysan du Cantal qui, toute sa vie, lutte contre ses pulsions meurtrières.

LE CHÊNE



1 NOMINATION

Meilleur Film Documentaire

réalisé par Laurent Charbonnier, Michel Seydoux
produit par Barthélémy Fougea, Michel Seydoux

Synopsis :

Il était une fois l'histoire d'un chêne vieux de 210 ans devenu un pilier en son royaume. Ce film d'aventure spectaculaire rassemble un casting hors du commun : écureuils, balanins, geais, fourmis, mulots... Tout ce petit monde vibrant, vrombissant et merveilleux scelle sa destinée autour de cet arbre majestueux qui les accueille, les nourrit, les protège de ses racines jusqu'à sa cime. Une ode poétique à la vie où la nature est seule à s'exprimer.

CHRONIQUE D'UNE LIAISON PASSAGÈRE



1 NOMINATION

Meilleur Acteur

Vincent Macaigne

Synopsis :

Une mère célibataire et un homme marié deviennent amants. Engagés à ne se voir que pour le plaisir et à n'éprouver aucun sentiment amoureux, ils sont de plus en plus surpris par leur complicité...

LES CINQ DIABLES



1 NOMINATION

Meilleurs Effets Visuels
Guillaume Marien

Synopsis :

Vicky, petite fille étrange et solitaire, a un don : elle peut sentir et reproduire toutes les odeurs de son choix qu'elle collectionne dans des bocaux étiquetés avec soin. Elle a extrait en secret l'odeur de sa mère, Joanne, à qui elle voue un amour fou et exclusif, presque maladif. Un jour Julia, la soeur de son père, fait irruption dans leur vie. Vicky se lance dans l'élaboration de son odeur. Elle est alors transportée dans des souvenirs obscurs et magiques où elle découvrira les secrets de son village, de sa famille et de sa propre existence.

CLOSE



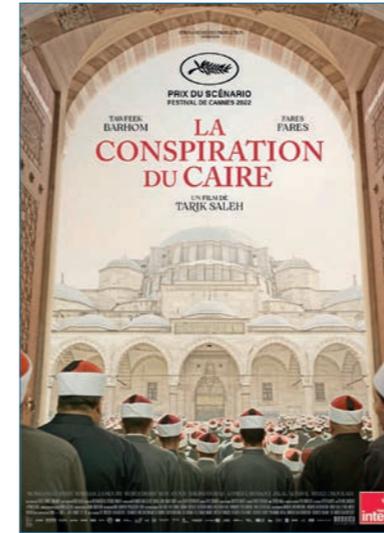
1 NOMINATION

Meilleur Film Étranger
réalisé par Lukas Dhont
coproduction France DIAPHANA FILMS
(Michel Saint-Jean)

Synopsis :

Léo et Rémi, 13 ans, sont amis depuis toujours. Jusqu'à ce qu'un événement impensable les sépare. Léo se rapproche alors de Sophie, la mère de Rémi, pour essayer de comprendre...

LA CONSPIRATION DU CAIRE



1 NOMINATION

Meilleur Film Étranger
réalisé par Tarik Saleh
coproduction France MEMENTO PRODUCTION
(Alexandre Mallet-Guy)

Synopsis :

Adam, simple fils de pêcheur, intègre la prestigieuse université Al-Azhar du Caire, épice du pouvoir de l'Islam sunnite. Le jour de la rentrée, le Grand Imam à la tête de l'institution meurt soudainement. Adam se retrouve alors au cœur d'une lutte de pouvoir implacable entre les élites religieuses et politiques du pays.

COULEURS DE L'INCENDIE



2 NOMINATIONS

Meilleurs Costumes
Pierre-Jean Larroque
Meilleurs Décors
Sebastian Birchler

Synopsis :

Février 1927. Après le décès de Marcel Péricourt, sa fille, Madeleine, doit prendre la tête de l'empire financier dont elle est l'héritière. Mais elle a un fils, Paul, qui d'un geste inattendu et tragique va la placer sur le chemin de la ruine et du déclassé. Face à l'adversité des hommes, à la corruption de son milieu et à l'ambition de son entourage, Madeleine devra mettre tout en œuvre pour survivre et reconstruire sa vie. Tâche d'autant plus difficile dans une France qui observe, impuissante, les premières couleurs de l'incendie qui va ravager l'Europe.

COUPEZ !



2 NOMINATIONS

Meilleure Adaptation
Michel Hazanavicius

Meilleure Musique Originale
Alexandre Desplat

Synopsis :

Un tournage de film de zombies dans un bâtiment désaffecté. Entre techniciens blasés et acteurs pas vraiment concernés, seul le réalisateur semble investi de l'énergie nécessaire pour donner vie à un énième film d'horreur à petit budget. L'irruption d'authentiques morts-vivants va perturber le tournage...

EN ATTENDANT BOJANGLES



1 NOMINATION

Meilleurs Costumes
Emmanuelle Youchnovski

Synopsis :

Camille et Georges dansent sur la chanson de Nina Simone Mr Bojangles. Chez eux, il n'y a de place que pour le plaisir, la fantaisie et les amis. Jusqu'au jour où la mère va trop loin, contraignant Georges et leur fils Gary à tout faire pour éviter l'inéluctable coûte que coûte.

EN CORPS



9 NOMINATIONS

Meilleur Acteur dans un Second Rôle
François Civil

Meilleur Acteur dans un Second Rôle
Pio Marmaï

Meilleur Espoir Féminin
Marion Barbeau

Meilleur Scénario Original
Cédric Klapisch, Santiago Amigorena

Meilleur Son
Cyril Moisson, Nicolas Moreau, Cyril Holtz

Meilleure Photo
Alexis Kavyrchine

Meilleur Montage
Anne-Sophie Bion

Meilleure Réalisation
Cédric Klapisch

Meilleur Film
produit par Bruno Levy
réalisé par Cédric Klapisch

Synopsis :

Elise, 26 ans est une grande danseuse classique. Elle se blesse pendant un spectacle et apprend qu'elle ne pourra plus danser. Dès lors sa vie va être bouleversée, Elise va devoir apprendre à se réparer... Entre Paris et la Bretagne, au gré des rencontres et des expériences, des déceptions et des espoirs, Elise va se rapprocher d'une compagnie de danse contemporaine. Cette nouvelle façon de danser va lui permettre de retrouver un nouvel élan et aussi une nouvelle façon de vivre.

ENQUÊTE SUR UN SCANDALE D'ÉTAT

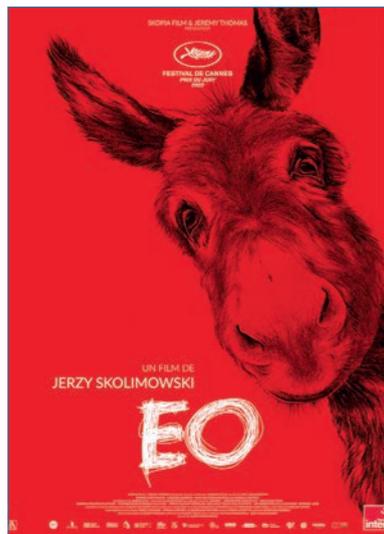


1 NOMINATION

Meilleure Adaptation
Thierry de Peretti, Jeanne Aptekman

Synopsis :

Octobre 2015. Les douanes françaises saisissent sept tonnes de cannabis en plein cœur de la capitale. Le jour même, un ancien infiltré des stupés, Hubert Antoine, contacte Stéphane Vilner, jeune journaliste à Libération. Il prétend pouvoir démontrer l'existence d'un trafic d'État dirigé par Jacques Billard, un haut gradé de la police française. D'abord méfiant, Stéphane finit par plonger dans une enquête qui le mènera jusqu'aux recoins les plus sombres de la République.



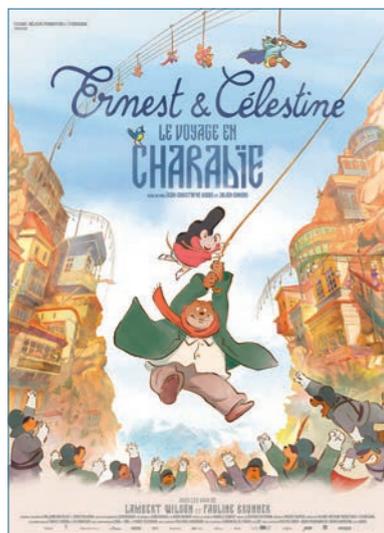
1 NOMINATION

Meilleur Film Étranger
réalisé par Jerzy Skolimowski
distribution France ARP SÉLECTION

Synopsis :

Le monde est un lieu mystérieux, surtout vu à travers les yeux d'un animal.
Sur son chemin, EO, un âne gris aux yeux mélancoliques, rencontre des gens bien et d'autres mauvais et fait l'expérience de la joie et de la peine, mais jamais, à aucun instant, il ne perd son innocence.

ERNEST ET CÉLESTINE : LE VOYAGE EN CHARABIE

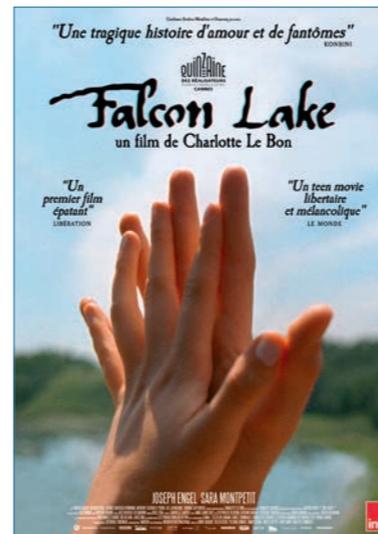


1 NOMINATION

Meilleur Film d'Animation
réalisé par Jean-Christophe Roger, Julien Chheng
produit par Damien Brunner, Didier Brunner

Synopsis :

Ernest et Célestine retournent au pays d'Ernest, la Charabie, pour faire réparer son précieux violon cassé. Ils découvrent alors que la musique est bannie dans tout le pays depuis plusieurs années. Pour nos deux héros, il est impensable de vivre sans musique ! Accompagnés de complices, dont un mystérieux justicier masqué, Ernest et Célestine vont tenter de réparer cette injustice afin de ramener la joie au pays des ours.



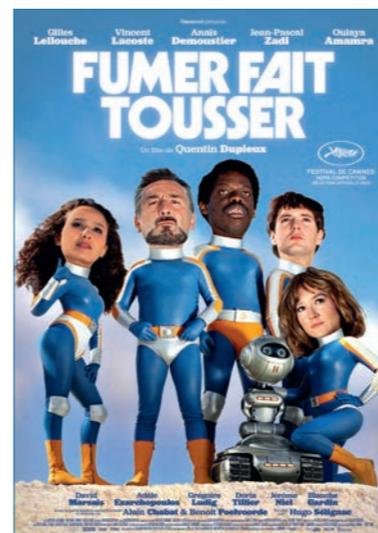
1 NOMINATION

Meilleur Premier Film
réalisé par Charlotte Le Bon
produit par David Gauquié, Julien Deris, Jean-Luc Ormieres, Jalil Lespert

Synopsis :

Une histoire d'amour et de fantômes.

FUMER FAIT TOUSSER



1 NOMINATION

Meilleurs Effets Visuels
Sébastien Rame

Synopsis :

Après un combat acharné contre une tortue démoniaque, cinq justiciers qu'on appelle les «TABAC FORCE», reçoivent l'ordre de partir en retraite pour renforcer la cohésion de leur groupe qui est en train de se dégrader. Le séjour se déroule à merveille jusqu'à ce que Lézardin, empereur du Mal, décide d'anéantir la planète Terre...

L'INNOCENT



11 NOMINATIONS

Meilleur Acteur
Louis Garrel

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Anouk Grinberg

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Noémie Merlant

Meilleur Acteur dans un Second Rôle
Roschdy Zem

Meilleur Scénario Original
Louis Garrel, Tanguy Viel, Naïla Guiguet

Meilleure Musique Originale
Grégoire Hetzel

Meilleur Son
Laurent Benaim, Alexis Meynet, Olivier Guillaume

Meilleur Montage
Pierre Deschamps

Meilleurs Costumes
Corinne Bruand

Meilleure Réalisation
Louis Garrel

Meilleur Film
produit par Anne-Dominique Toussaint
réalisé par Louis Garrel

Synopsis :

Quand Abel apprend que sa mère Sylvie, la soixantaine, est sur le point de se marier avec un homme en prison, il panique. Epaulé par Clémence, sa meilleur amie, il va tout faire pour essayer de la protéger. Mais la rencontre avec Michel, son nouveau beau-père, pourrait bien offrir à Abel de nouvelles perspectives.

LES JEUNES AMANTS



1 NOMINATION

Meilleure Actrice
Fanny Ardant

Synopsis :

Shauna, 70 ans, libre et indépendante, a mis sa vie amoureuse de côté. Elle est cependant troublée par la présence de Pierre, cet homme de 45 ans qu'elle avait tout juste croisé, des années plus tôt. Et contre toute attente, Pierre ne voit pas en elle "une femme d'un certain âge", mais une femme, désirable, qu'il n'a pas peur d'aimer.

JANE PAR CHARLOTTE



1 NOMINATION

Meilleur Film Documentaire
réalisé par Charlotte Gainsbourg
produit par Mathieu Ageron, Maxime Delauney, Romain Rousseau, Charlotte Gainsbourg

Synopsis :

Charlotte Gainsbourg a commencé à filmer sa mère, Jane Birkin, pour la regarder comme elle ne l'avait jamais fait. La pudeur de l'une face à l'autre n'avait jamais permis un tel rapprochement. Mais par l'entremise de la caméra, la glace se brise pour faire émerger un échange inédit, sur plusieurs années, qui efface peu à peu les deux artistes et les met à nu dans une conversation intime inédite et universelle pour laisser apparaître une mère face à une fille. Jane par Charlotte.

LE LYCÉEN



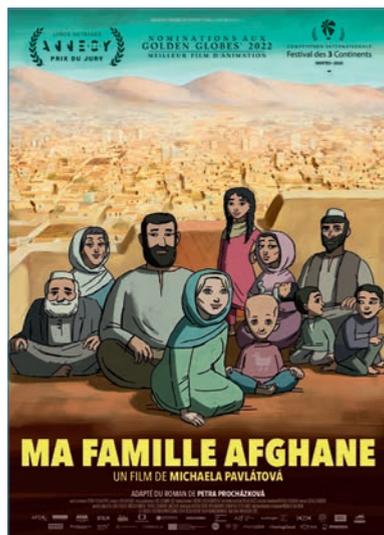
1 NOMINATION

Meilleur Espoir Masculin
Paul Kircher

Synopsis :

Lucas a 17 ans quand soudain son adolescence vole en éclats. Avec l'aide de son frère, monté à Paris, et de sa mère, avec qui il vit désormais seul, il va devoir lutter pour apprendre à espérer et aimer de nouveau.

MA FAMILLE AFGHANE



1 NOMINATION

Meilleur Film d'Animation
réalisé par Michaela Pavlatova
coproducteur France Ron Dyens

Synopsis :

Kaboul, Afghanistan. Herra, une femme d'origine tchèque qui a tout quitté pour suivre Nazir, son mari, est à la fois témoin et actrice des bouleversements que sa famille afghane doit affronter, sur fond de divergences culturelles et générationnelles. Elle voit, dans le même temps, son quotidien ébranlé par l'arrivée de Maad, un orphelin peu ordinaire qui deviendra son fils...

NOTRE-DAME BRÛLE



1 NOMINATION

Meilleurs Effets Visuels
Laurens Ehrmann

Synopsis :

Le long métrage de Jean-Jacques Annaud, reconstitue heure par heure l'in vraisemblable réalité des événements du 15 avril 2019 lorsque la cathédrale subissait le plus important sinistre de son histoire. Et comment des femmes et des hommes vont mettre leurs vies en péril dans un sauvetage rocambolesque et héroïque.

NOVEMBRE



7 NOMINATIONS

Meilleur Acteur
Jean Dujardin

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Anaïs Demoustier

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Lyna Khoudri

Meilleur Son
Cédric Deloche, Alexis Place, Gwenno Le Borgne, Marc Doisne

Meilleur Montage
Laure Gardette

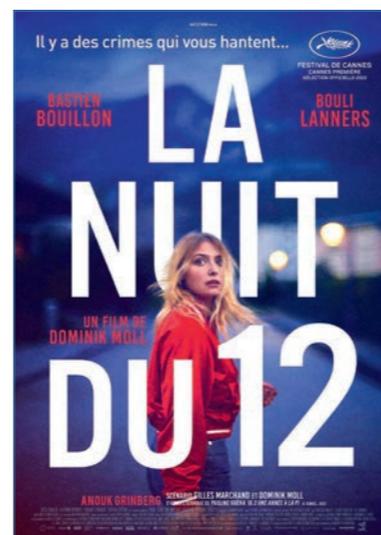
Meilleurs Effets Visuels
Mikaël Tanguy

Meilleure Réalisation
Cédric Jimenez

Synopsis :

Une plongée au sein de l'antiterrorisme pendant les 5 jours de traque des auteurs des attentats du 13 novembre.

LA NUIT DU 12



10 NOMINATIONS

Meilleur Acteur dans un Second Rôle
Bouli Lanners

Meilleur Espoir Masculin
Bastien Bouillon

Meilleure Adaptation
Gilles Marchand, Dominik Moll

Meilleure Musique Originale
Olivier Marguerit

Meilleur Son
François Maurel, Olivier Mortier, Luc Thomas

Meilleure Photo
Patrick Ghiringhelli

Meilleur Montage
Laurent Rouan

Meilleurs Décors
Michel Barthélémy

Meilleure Réalisation
Dominik Moll

Meilleur Film
produit par Caroline Benjo, Barbara Letellier, Carole Scotta, Simon Arnal
réalisé par Dominik Moll

Synopsis :

À la PJ, chaque enquêteur tombe un jour ou l'autre sur un crime qu'il n'arrive pas à résoudre et qui le hante. Pour Yohan c'est le meurtre de Clara. Les interrogatoires se succèdent, les suspects ne manquent pas, et les doutes de Yohan ne cessent de grandir. Une seule chose est certaine, le crime a eu lieu la nuit du 12.

OUISTREHAM



1 NOMINATION

Meilleure Actrice
Juliette Binoche

Synopsis :

Marianne Winckler, écrivaine reconnue, entreprend un livre sur le travail précaire. Elle s'installe près de Caen et, sans révéler son identité, rejoint une équipe de femmes de ménage. Confrontée à la fragilité économique et à l'invisibilité sociale, elle découvre aussi l'entraide et la solidarité qui unissent ces travailleuses de l'ombre.

PACIFCTION - TOURMENT SUR LES ÎLES



9 NOMINATIONS

Meilleur Acteur
Benoît Magimel

Meilleure Musique Originale
Marc Verdagner, Joe Robinson

Meilleur Son
Jordi Ribas, Benjamin Laurent,
Bruno Tarrière

Meilleure Photo
Artur Tort

Meilleurs Costumes
Praxedes de Vilallonga

Meilleurs Décors
Sebastian Vogler

Meilleurs Effets Visuels
Marco Del Bianco

Meilleure Réalisation
Albert Serra

Meilleur Film
produit par Pierre Olivier Bardet
réalisé par Albert Serra

Synopsis :

Sur l'île de Tahiti, en Polynésie française, le Haut-Commissaire de la République De Roller, représentant de l'État Français, est un homme de calcul aux manières parfaites. Dans les réceptions officielles comme les établissements interlopes, il prend constamment le pouls d'une population locale d'où la colère peut émerger à tout moment. D'autant plus qu'une rumeur se fait insistante : on aurait aperçu un sous-marin dont la présence fantomatique annoncerait une reprise des essais nucléaires français.

LES PASSAGERS DE LA NUIT



1 NOMINATION

Meilleure Musique Originale
Anton Sanko

Synopsis :

Paris, années 80. Elisabeth vient d'être quittée par son mari et doit assurer le quotidien de ses deux adolescents, Matthias et Judith. Elle trouve un emploi dans une émission de radio de nuit, où elle fait la connaissance de Talulah, jeune fille désœuvrée qu'elle prend sous son aile. Talulah découvre la chaleur d'un foyer et Matthias la possibilité d'un premier amour, tandis qu'Elisabeth invente son chemin, pour la première fois peut-être. Tous s'aiment, se débattent... leur vie recommencée ?

PETER VON KANT



2 NOMINATIONS

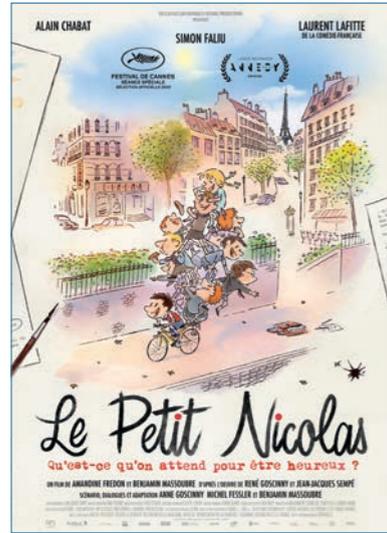
Meilleur Acteur
Denis Ménochet

Meilleur Espoir Masculin
Stefan Crepon

Synopsis :

Peter Von Kant, célèbre réalisateur à succès, habite avec son assistant Karl, qu'il se plaît à maltraiter et à humilier. Grâce à la grande actrice Sidonie, il rencontre et s'éprend d'Amir, un beau jeune homme d'origine modeste. Il lui propose de partager son appartement et de bénéficier de ses appuis pour se lancer dans le cinéma ...

LE PETIT NICOLAS - QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ÊTRE HEUREUX ?



1 NOMINATION

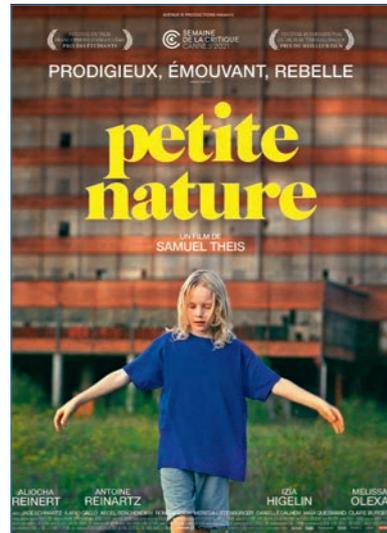
Meilleur Film d'Animation

réalisé par Amandine Fredon, Benjamin Massoubre
produit par Aton Soumache

Synopsis :

Penchés sur une large feuille blanche quelque part entre Montmartre et Saint-Germain-des-Prés, Jean-Jacques Sempé et René Goscinny donnent vie à un petit garçon rieur et malicieux, le Petit Nicolas. Entre camaraderie, disputes, bagarres, jeux, bêtises, et punitions à la pelle, Nicolas vit une enfance faite de joies et d'apprentissages. Au fil du récit, le garçon se glisse dans l'atelier de ses créateurs, et les interpelle avec drôlerie. Sempé et Goscinny lui raconteront leur rencontre, leur amitié, mais aussi leurs parcours, leurs secrets et leur enfance.

PETITE NATURE



1 NOMINATION

Meilleur Espoir Masculin

Aliocha Reinert

Synopsis :

Johnny a dix ans. Mais à son âge, il ne s'intéresse qu'aux histoires des adultes. Dans sa cité HLM en Lorraine, il observe avec curiosité la vie sentimentale agitée de sa jeune mère. Cette année, il intègre la classe de Monsieur Adamski, un jeune titulaire qui croit en lui et avec lequel il pousse la porte d'un nouveau monde.

LES PIRES



2 NOMINATIONS

Meilleur Espoir Féminin

Mallory Wanecque

Meilleur Premier Film

réalisé par Lise Akoka, Romane Gueret
produit par Marine Alaric, Frédéric Jouve

Synopsis :

Un tournage va avoir lieu cité Picasso, à Boulogne-Sur-Mer, dans le nord de la France. Lors du casting, quatre ados, Lily, Ryan, Maylis et Jessy sont choisis pour jouer dans le film. Dans le quartier, tout le monde s'étonne : pourquoi n'avoir pris que « les pires » ?

RETOUR À REIMS [FRAGMENTS]



1 NOMINATION

Meilleur Film Documentaire

réalisé par Jean-Gabriel Périot
produit par Marie-Ange Luciani

Synopsis :

À travers le texte de Didier Eribon interprété par Adèle Haenel, RETOUR À REIMS (FRAGMENTS) raconte en archives une histoire intime et politique du monde ouvrier français du début des années 50 à aujourd'hui.

REVOIR PARIS



1 NOMINATION

Meilleure Actrice
Virginie Efira

Synopsis :

À Paris, Mia est prise dans un attentat dans une brasserie.
Trois mois plus tard, alors qu'elle n'a toujours pas réussi à reprendre le cours de sa vie et qu'elle ne se rappelle de l'évènement que par bribes, Mia décide d'enquêter dans sa mémoire pour retrouver le chemin d'un bonheur possible.

RIEN À FOUTRE



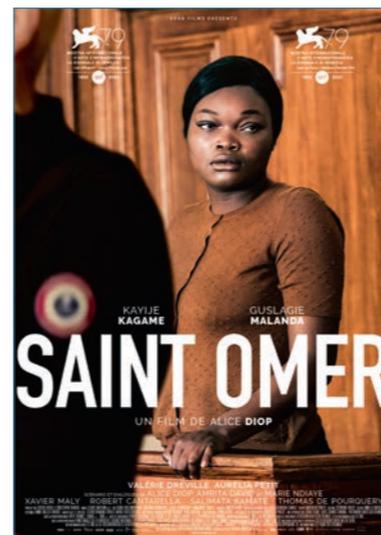
1 NOMINATION

Meilleure Actrice
Adèle Exarchopoulos

Synopsis :

Cassandra, 26 ans, est hôtesse de l'air dans une compagnie low-cost. Vivant au jour le jour, elle enchaîne les vols et les fêtes sans lendemain, fidèle à son pseudo Tinder «Carpe Diem».
Une existence sans attaches, en forme de fuite en avant, qui la comble en apparence. Alors que la pression de sa compagnie redouble, Cassandra finit par perdre pied.
Saura-t-elle affronter les douleurs enfouies et revenir vers ceux qu'elle a laissés au sol ?

SAINT OMER



4 NOMINATIONS

Meilleur Espoir Féminin
Guslagie Malanda

Meilleur Scénario Original
Alice Diop, Amrita David, Marie Ndiaye

Meilleure Photo
Claire Mathon

Meilleur Premier Film
réalisé par Alice Diop
produit par Toufik Ayadi, Christophe Barral

Synopsis :

Rama, jeune romancière, assiste au procès de Laurence Coly à la cour d'assises de Saint-Omer. Cette dernière est accusée d'avoir tué sa fille de quinze mois en l'abandonnant à la marée montante sur une plage du nord de la France. Mais au cours du procès, la parole de l'accusée, l'écoute des témoignages font vaciller les certitudes de Rama et interrogent notre jugement.

SANS FILTRE



1 NOMINATION

Meilleur Film Étranger
réalisé par Ruben Östlund
coproduction France COPRODUCTION OFFICE (Philippe Bober)

Synopsis :

Après la Fashion Week, Carl et Yaya, couple de mannequins et influenceurs, sont invités sur un yacht pour une croisière de luxe. Tandis que l'équipage est aux petits soins avec les vacanciers, le capitaine refuse de sortir de sa cabine alors que le fameux dîner de gala approche. Les événements prennent une tournure inattendue et les rapports de force s'inversent lorsqu'une tempête se lève et met en danger le confort des passagers.

SIMONE - LE VOYAGE DU SIÈCLE



2 NOMINATIONS

Meilleurs Costumes
Gigi Lepage

Meilleurs Décors
Christian Marti

Synopsis :

Le destin de Simone Veil, son enfance, ses combats politiques, ses tragédies. Le portrait épique et intime d'une femme au parcours hors du commun qui a bousculé son époque en défendant un message humaniste toujours d'une brûlante actualité.

LE SIXIÈME ENFANT



2 NOMINATIONS

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Judith Chemla

Meilleur Premier Film
réalisé par Léopold Legrand
produit par Frédéric Brillion, Gilles Legrand

Synopsis :

Franck, ferrailleur, et Mériem ont cinq enfants, un sixième en route, et de sérieux problèmes d'argent. Julien et Anna sont avocats et n'arrivent pas à avoir d'enfant. C'est l'histoire d'un impensable arrangement.

UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN



1 NOMINATION

Meilleur Espoir Féminin
Rebecca Marder

Synopsis :

Irène, jeune fille juive, vit l'élan de ses 19 ans à Paris, l'été 1942. Sa famille la regarde découvrir le monde, ses amitiés, son nouvel amour, sa passion du théâtre... Irène veut devenir actrice et ses journées s'enchaînent dans l'insouciance de sa jeunesse.

CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE COURT MÉTRAGE D'ANIMATION



CÂLINE

réalisé par Margot Reumont
produit par Benoît Ayraud

Synopsis :

À la demande de son père, Coline retourne dans sa chambre d'enfant pour faire le tri dans ses affaires. Les différents objets qu'elle y trouve la plongent dans les souvenirs de son enfance. Parmi eux se détachent ceux qui l'ont marquée jusqu'à aujourd'hui..



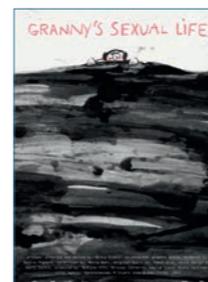
NOIR-SOLEIL

réalisé par Marie Larrivé
produit par Nicolas De Rosanbo, Céline Vanlint

Synopsis :

Suite à un tremblement de terre, le corps d'un homme est découvert dans la baie de Naples. Selon la police, l'homme se serait suicidé il y a 40 ans. En quête de son identité, elle contacte Dino et sa fille, Victoria, pour un test ADN.

Lors de ce voyage inattendu l'un auprès de l'autre, la jeune fille exhume le passé mystérieux de son père pendant que Dino se plonge, malgré lui, dans les paysages de son enfance.



LA VIE SEXUELLE DE MAMIE

réalisé par Urška Djukić, Émilie Pigeard
produit par Olivier Catherin, Edwina Liard, Nidia Santiago

Synopsis :

Un voyage dans la jeunesse et les souvenirs intimes d'une grand-mère illustre le statut des femmes slovènes pendant la première partie du 20^e siècle.

CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE COURT MÉTRAGE DOCUMENTAIRE

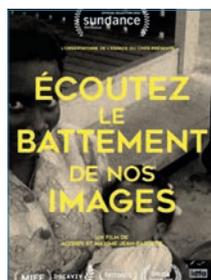


CHURCHILL, POLAR BEAR TOWN

réalisé par Annabelle Amoros
produit par Clarisse Tupin

Synopsis :

Tous les ans, dans le nord du Canada, les ours polaires migrent vers la baie d'Hudson afin d'y chasser le phoque. D'octobre à novembre, en attendant que la banquise se forme, ils prennent leurs quartiers à Churchill, 800 habitants. Considérés à la fois comme prédateurs nuisibles et fascinations touristiques, leur présence dans la petite ville illustre singulièrement la complexité de notre rapport au monde sauvage.

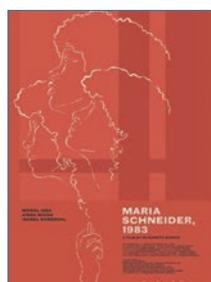


ÉCOUTEZ LE BATTEMENT DE NOS IMAGES

réalisé par Audrey Jean-Baptiste, Maxime Jean-Baptiste
produit par Audrey Jean-Baptiste, Maxime Jean-Baptiste

Synopsis :

Il y a 60 ans, le gouvernement français décide d'établir son centre spatial à Kourou (Guyane française). 600 guyanais-e-s sont exproprié-e-s pour permettre à la France de réaliser son rêve de conquête spatiale. Combinant enquête de terrain et images d'archives, « Écoutez le battement de nos images » donne une voix à une population invisibilisée et réduite au silence.



MARIA SCHNEIDER, 1983

réalisé par Elisabeth Subrin
produit par Helen Olive, Martin Bertier

Synopsis :

En 1983, Maria Schneider donne une interview pour l'émission de télévision Cinéma Cinémas. La conversation prend une tournure inattendue lorsque l'actrice conteste les pratiques de l'industrie cinématographique et qu'on lui demande de parler du film controversé Le Dernier Tango à Paris (1972).

CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE COURT MÉTRAGE DE FICTION



HAUT LES CŒURS

réalisé par Adrian Moyses Dullin
produit par Lucas Tothe

Synopsis :

Kenza 15 ans et son petit frère Mahdi 13 ans se mettent régulièrement en scène sur les réseaux sociaux dans une escalade de petites cruautés et d'humiliations. Aujourd'hui, lors d'un trajet en bus, Kenza met son petit frère naïf et romantique à l'épreuve : faire une déclaration d'amour maintenant à Jada ; une fille que Mahdi aime mais qui ne le connaît pas. Mis sous pression par sa sœur Mahdi finit par y aller.



PARTIR UN JOUR

réalisé par Amélie Bonnin
produit par Bastien Daret, Arthur Goisset, Robin Robles

Synopsis :

Le bac en poche, Julien a quitté sa ville natale pour se construire une vie plus grande à la capitale, laissant ses souvenirs derrière lui. Et puis un jour, il faut revenir, et ce jour-là ses souvenirs lui sautent au visage, entre deux paquets de pépitos.



LE ROI DAVID

réalisé par Lila Pinell
produit par Emmanuel Chaumet

Synopsis :

Shana cherche du travail, elle a besoin d'argent pour quitter la France et ses mauvaises fréquentations. Mais le passé qu'elle cherche à oublier n'est jamais loin. Et d'ailleurs, veut-elle vraiment l'oublier ?



LES VERTUEUSES

réalisé par Stéphanie Halfon
produit par Anne Berjon, Caroline Adrian

Synopsis :

Etel, 9 ans, juive orthodoxe, a ses règles pour la première fois. Myriam, sa mère, la regarde enfin comme une femme. Etel est ravie, jusqu'à ce qu'elle découvre que dans sa religion les femmes sont impures quand elles ont leurs règles.

A woman with long red hair, wearing a white sleeveless dress, is walking away from the camera through a dense forest. She is seen from behind, walking on a path. The scene is framed by a dark window or doorway, with two vertical white pillars on either side. The lighting is soft and natural, filtering through the trees.

LES AUTRES ACTIONS DE L'ACADÉMIE

LE BRUNCH DU COURT MÉTRAGE	p.57
CÉSAR & TECHNIQUES	p.59
CÉSAR & RÉVÉLATIONS	p.61
AUTOUR DES NOMMÉS	p.65
CÉSAR & PRODUCTION	p.69
CÉSAR DES LYCÉENS	p.71
UN CÉSAR À L'ÉCOLE	p.73
LES NUITS EN OR	p.75

LE BRUNCH DU COURT MÉTRAGE

Pour la première année, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a organisé un nouvel événement autour du Court Métrage, le dimanche 11 décembre 2022.

À l'occasion d'un brunch, elle a réuni les réalisatrices, réalisateurs, productrices et producteurs des courts métrages des Sélections Officielles César 2023. Leurs films ont été choisis par les trois Comités Court Métrage de l'Académie et composent ainsi la Sélection Court Métrage de Fiction, la Sélection Court Métrage d'Animation et la Sélection Court Métrage Documentaire César 2023 et ont été soumis aux votes des Membres de l'Académie lors du premier tour donnant lieu aux nominations.

Chacune de ces Sélections était accompagnée d'un binôme de marraine/parrain, venu partager leur expérience et encourager ces nouveaux talents du cinéma émergeant.

Cette rencontre conviviale a ainsi réuni :

- Nicole Garcia et Félix Moati, marraine et parrain de la Sélection Court Métrage de Fiction César 2023,
- Camélia Jordana et Aurel, marraine et parrain de la Sélection Court Métrage d'Animation César 2023,
- Yolande Zauberman et Éric Caravaca, marraine et parrain de la Sélection Court Métrage Documentaire César 2023.

Cette opération a aussi été l'occasion de rappeler l'ensemble du travail que mène à l'année l'Académie autour du court métrage, avec ces trois sélections de films, l'organisation en février de projections des courts métrages nommés avec l'aide de l'Agence du Court Métrage, ou encore l'opération "Les Nuits en Or" au mois de juin.

Le Brunch du Court Métrage a été organisé grâce au soutien de **Canal+**, partenaire et diffuseur des César, qui accompagne également l'Académie dans la mise en avant du Court Métrage.



De gauche à droite :

Dernière rangée :

Margot Reumont, Léahn Vivier-Chapas, Hélène Rosselet-Ruiz, Vincent Tricon, Laïs Decaster, Mathilde Poymiro, Camélia Jordana, Aurel, Eric Caravaca, Stéphanie Halfon, Samy Sidali, Amélie Bonnin, Adrian Moyse Dullin, Valentine Cadic, Marie Rosselet-Ruiz, Alice Lenay

2^e rangée :

Joachim Hérisse, Maxime Jean-Baptiste, Aurélie Marpeaux, Pierre Menahem, Félix Moati, Yolande Zauberman, Michiel Blanchart, Nans Laborde-Jourdàa, Geordy Couturiau, Ramata Toulaye-Sy, Lila Pinell

1^{ère} rangée :

Paul Heintz, Enricka M.H, Audrey Jean-Baptiste, Antoine Chapon, Yohan Guignard, Aurélie Reinhorn, Annabelle Amoros, Alexis Langlois, Marie Larrivé, Adrien Genoudet, Valery Carnoy



César & Techniques 2023



CÉSAR & TECHNIQUES

S'il existe des festivals et des prix pour les films, pour les interprètes, les réalisatrices et réalisateurs, seules les Académies de Cinéma distinguent les métiers dits « techniques », reconnaissant ainsi le rôle décisif joué par l'ensemble de celles et ceux que l'on appelle les « techniciens du cinéma ».

LA SOIRÉE

L'Académie donne chaque année une soirée en l'honneur des métiers techniques du cinéma distingués par les César, et des sociétés de prestations techniques de la filière.

Organisée en partenariat avec la **FICAM** et le **Groupe AUDIENS**, cette soirée à laquelle étaient conviés les 1226 technicien-ne-s éligibles aux 6 César Techniques 2023 ainsi que les 267 directeur-ric-e-s de production et post-production des films éligibles au César du Meilleur Film 2023, a eu lieu lundi 9 janvier 2023 au Pavillon Cambon.

LE TROPHÉE ET LE PRIX DE L'INNOVATION

À l'occasion de cette soirée, l'Académie a remis le Trophée César & Techniques et le Prix de l'Innovation César & Techniques pour souligner les liens étroits qui unissent les professionnels du cinéma à leurs prestataires techniques.

Parmi les sept entreprises dont le dossier avait été validé par le Comité Industries Techniques de l'Académie, les techniciennes et techniciens éligibles à l'un des six César Techniques 2023, les directrices et directeurs de production et de post-production des films éligibles au César du Meilleur Film 2023, les Nommés aux César Techniques des deux années précédentes ainsi que les dirigeants des entreprises adhérentes de la FICAM ont attribué le **Trophée César & Techniques 2023** à la société d'effets visuels **MPC PARIS**.

Parmi les quatre entreprises dont le dossier avait été validé par le Comité Industries Techniques, le **Prix de l'Innovation César & Techniques 2023** a été attribué à la société **NOIR LUMIÈRE**, qui a développé une plateforme dématérialisée dédiée à la conservation et à l'exploitation des fichiers cinématographiques.

LE GUIDE CÉSAR & TECHNIQUES

Le Guide César & Techniques 2023 répertorie l'ensemble des professionnels éligibles pour les César 2023 des Costumes, des Décors, des Effets Visuels, du Montage, de la Photo et du Son, ainsi que les sociétés de prestations techniques avec lesquelles ils ont collaboré. Il est en ligne sur le site de l'Académie des César, en libre accès.



CÉSAR & RÉVÉLATIONS

Ce sont les 31 comédiennes et comédiens sur lesquels le Comité Révélations de l'Académie a voulu attirer l'attention des membres de l'Académie, afin de faciliter leur vote du premier tour, sans aucun caractère d'obligation, pour les César du Meilleur Espoir Féminin et du Meilleur Espoir Masculin.

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, avec son Partenaire Officiel, la **Maison CHANEL**, a organisé le projet « Révélations », qui a pour vocation de mettre en lumière ces jeunes artistes interprètes, parmi lesquels se trouvent celles et ceux qui incarneront le cinéma français de demain.

LE FILM

Le Film des Révélations 2023 a été réalisé par **Audrey Diwan**, qui a remporté le Lion d'Or à la Mostra de Venise en 2021 pour son film « L'Événement », également nommé au César du Meilleur Film 2022. Elle a réuni les Révélations 2023 le temps d'un film de 4 minutes mis en musique par **Abd al Malik**.

Il a été diffusé sur les réseaux sociaux et le site de l'Académie.

L'EXPO PHOTO ET L'ALBUM PHOTO

Le Film et l'Album photo, issus du tournage, ont été dévoilés le lundi 16 janvier au Trianon lors du « Dîner des Révélations ». L'Album Photo a été remis à chaque invité, puis mis en ligne sur le site de l'Académie des César.

LE RENDEZ-VOUS DES RÉVÉLATIONS

Les élèves de l'**ENS Louis Lumière** ont immortalisé les duos de Révélations – Mairaines/Parrains lors du Dîner des Révélations et les ont virtuellement réunis sous la forme de 4 photographies.

Ces photomontages permettent de recréer l'émulation, l'énergie, les valeurs de partage et de transmission qui caractérisent le projet des Révélations.

Découvrez ces 31 duos uniques qui incarnent le cinéma d'aujourd'hui et de demain.



Capucine Valmary, Swann Arlaud, MB14, Michèle Laroque, Simon Abkarian, Adam Bessa, Clara Bretheau, Pascal Greggory, Paul Kircher, Romain Duris, Sami Bouajila, Tracy Gotoas, Dimitri Doré, Jonathan Capdevielle, Aurélien Gabrielli, Gustave Kervern



Karim Leklou, Stefan Crépon, Théodore Pellerin, Laetitia Dosch, Vincent Macaigne, Lou Lampros, Juliette Binoche, Hélène Lambert, Shaïn Boumedine, Leïla Bekhti, Rebecca Marder, Sandrine Kiberlain, Camille Cottin, Souheïla Yacoub, Clotilde Hesme, Louise Chevillotte



Cécile de France, Romain Eck / Cookie Kuntz, Julie Ledru, Marina Foïs, Maël Rouin-Berrandou, Jonathan Cohen, Virginie Efira, Mallory Wanecque, Tony Gatlif, Gimi Covaci, Kavije Kagame, Claire Denis, Houda Benyamina, Max Gomis



Guslagie Malanda, Yolande Zauberman, Léa Drucker, Bastien Bouillon, Emmanuelle Devos, Marion Barbeau, Dali Benssalah, Joely Mbundu, Nadia Terezkiewicz, Marion Cotillard, Pio Marmai, Pablo Pauly, Lina El Arabi, Michel Hazanavicius, Bertrand Bonello, Khalil Gharbia



AUTOUR DES NOMMÉS

L'Académie organise depuis l'Annonce des Nominations, et jusqu'au soir de la Cérémonie plusieurs actions qui sont spécifiquement dédiées aux Nommés.

LE DÎNER

Lundi 6 février, tous les Nommés étaient invités à se retrouver à la Brasserie Le Fouquet's pour un dîner en leur honneur, organisé en partenariat avec le **Fouquet's** et avec le soutien de **Canal+**.

Chacun d'entre eux a reçu à cette occasion son Certificat Officiel de Nomination ainsi que le Mémo des Nommés (*Comment ai-je été distingué ? Que se passe-t-il le soir de la Cérémonie ? Comment se déroule mon éventuel parcours de lauréat ? Est-ce que je fais dorénavant partie de l'Académie ?...*). Ce Mémo est également disponible sur le site de l'Académie.

LES INTERVIEWS

À l'occasion du Dîner des Nommés, l'Académie a proposé à chaque Nommé un entretien avec les journalistes choisis à cet effet, **Hélène Verbois**, **Jean-Luc Brunet** et **Thierry Chèze**, tout autant passionnés par les films que par celles et ceux qui les font.

Ces vidéos sont accessibles sur le site de l'Académie.

LA GRANDE FRISE DES NOMMÉS

Les Nommés présents à cette occasion ont été invités à poser en petits groupes devant l'appareil des élèves de l'ENS Louis-Lumière. Ils ont été rassemblés numériquement et forment ensemble une grande frise.

PROJECTIONS DES COURTS MÉTRAGES NOMMÉS

Du mercredi 8 au vendredi 24 février, tous les courts métrages nommés aux César 2023 ont été projetés dans plusieurs salles de cinéma en France, selon le souhait des exploitants.

Vous pouvez retrouver la liste des salles et des séances sur le site de l'Académie.

LA GRANDE FRISE DES NOMMÉS (double page suivante, de gauche à droite)

1^{re} ligne : Aliocha Reinert, Bastien Bouillon, Maxime Delauney, Mathieu Ageron, Lukas Dhont, Marie Larrivé, Nicolas De Rosanbo, Céline Vanlint, Bastien Daret, Armélie Bonnin, Arthur Goisset, Robin Robles, Guslagie Malanda, Albert Serra, Artur Tort, Pierre Olivier Bardet, Aton Soumache, Benjamin Massoubre, Amandine Fredon, Emmanuel Chaumet, Lila Pinell, Juliette Binoche, Gwennoél Le Borgne, Cédric Deloche, Marc Doisne, Alexis Place, Mikael Tanguy, Stéphanie Schorter, Romain Icard, Laure Gardette

2^e ligne : David Thion, David Enaux-Briot, Christophe Barral, Alice Diop, Amrita David, Toufik Ayadi, Anaïs Demoustier, Lyna Khoudri, Emmanuelle Duplay, Micha Lescot, Agnès de Sacy, Patrick Sobelman, Nadia Tereszkiewicz, Alexandra Henochsberg, Margot Reumont, Adrian Moysé Dullin, Lucas Tothe, Barthélémy Fougéa, Rebecca Marder, Caroline Benjo, Barbara Letellier, Dominik Moll, Simon Arnal, Carole Scotta, Audrey Jean-Baptiste, Maxime Jean-Baptiste, Alexandre Desplat, Alban Teurlai, Thierry Demaizière, Luc Thomas, Patrick Ghiringhelli, Olivier Marguerit, Laurent Rouan

3^e ligne : Irène Drésel, Éric Gravel, Mathilde Van de Moortel, Sébastien Rame, Laurens Ehrmann, Virginie Efra, Helen Olive, Martin Bertier, Paul Kircher, Pio Marmai, Santiago Amigorena, Cédric Klapisch, Jeanne Aptekman, Thierry de Peretti, Anne Berjon, Stéphanie Halfon, Caroline Adrian, Romane Gueret, Mallory Wanecque, Frédéric Jouve, Marine Alaric, Lise Akoka, Dimitri Doré, Thierry Lounas, Roy Arida, Pierre-Emmanuel Urcun, Vincent Le Port, Marco Del Bianco, Sebastian Vogler, Bruno Tarrère, Pierre-Jean Larroque, Sebastian Birchler

4^e ligne : Ron Dyens, Emmanuelle Youchnovski, Annabelle Amoros, Clarisse Tupin, Laurent Benaim, Alexis Meynet, Olivier Guillaume, Pierre Deschamps, Corinne Bruand, Grégoire Hetzel, Cyril Moisson, Anne-Sophie Bion, Frédéric Brillion, Léopold Legrand, Gilles Legrand, Guillaume Marien, Jean-Luc Ormieres, David Gauquié, Jean-Christophe Roger, Damien Brunner, Didier Brunner, Julien Cheng, Émilie Pigeard, Nidia Santiago, Olivier Catherin, Edwina Liard, Benoît Magimel, Louis Garrel, Tanguy Viel, Naila Guiget, Anne-Dominique Toussaint

© Natsumi Craxi - Ophele, Charle-De Heuland, Elle Koohe, Emmi Lopez, Caroline Séféral - ENS - Louis Lumière pour l'Académie des César 2023





CÉSAR & PRODUCTION

Grâce au partenariat de **BNP Paribas** et **Cofloisirs**, l'Académie a organisé cette année un dîner en l'honneur des productrices et producteurs finalistes au Prix Daniel Toscan du Plantier, qui a eu lieu le lundi 13 février 2023, dans les salons de l'InterContinental Paris - Le Grand.

À cette occasion également, a été rendu un hommage à **Daniel Toscan du Plantier** pour les 20 ans de sa disparition.

PRIX DANIEL TOSCAN DU PLANTIER

Producteur de cinéastes majeurs du XX^e siècle comme Maurice Pialat, Satyajit Ray ou Federico Fellini, Président d'Unifrance Films de 1988 à 2003, Président de l'Académie des César de 1992 à 2003, **Daniel Toscan du Plantier** fait partie des producteurs qui ont marqué l'histoire du cinéma français.

C'est en hommage à sa mémoire que l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a créé en 2008 le Prix Daniel Toscan du Plantier. Ce prix distingue la productrice ou le producteur qui aura marqué l'année cinématographique. Il a été remis lors du Dîner César & Production.

Lauréats des années précédentes :

2022	Edouard Weil & Alice Girard (Rectangle Productions)
2021	Caroline Bonmarchand (Avenue B Productions)
2020	Toufik Ayadi & Christophe Barral (Srab Films)
2019	Alain Attal (Trésor Films)
2018	Marie-Ange Luciani & Hugues Charbonneau (Les Films de Pierre)
2017	Eric Altmayer & Nicolas Altmayer (Mandarin Cinéma)
2016	Pascal Caucheteux & Grégoire Sorlat (Why Not Productions)
2015	Sylvie Pialat (Les Films du Worso)
2014	Sylvie Pialat (Les Films du Worso)
2013	Gaëlle Bayssière & Didier Creste (Everybody on Deck)
2012	Alain Attal (Les Productions du Trésor)
2011	Yaël Fogiel & Laetitia Gonzalez (Les Films du Poisson)
2010	Pascal Caucheteux & Grégoire Sorlat (Why Not Productions)
2009	Thomas Langmann (La Petite Reine) <i>ex aequo</i> Pascal Caucheteux (Why Not Productions) <i>ex aequo</i>
2008	Claude Berri (Pathé Renn Productions)

LE GUIDE CÉSAR & PRODUCTION

Le Guide César & Production recense chaque année l'ensemble des productrices et producteurs des films éligibles au César du Meilleur Film, avec leurs sociétés de production déléguées. Il est en accès libre sur le site de l'Académie.





CÉSAR DES LYCÉENS

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** sont associés depuis 2019 pour organiser le César des Lycéens.

Ce César des Lycéens est attribué, cette année, par un corps électoral de 1979 élèves de terminale de lycées généraux, technologiques et professionnels choisis par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Cet événement est organisé avec le soutien de BNP Paribas.

5 FILMS EN LICE

Ce César a pour objectif d'offrir aux jeunes cinéphiles la possibilité d'affirmer leur regard sur la production cinématographique française, d'exprimer et de défendre leurs goûts. Les 5 films nommés au César 2023 du Meilleur Film sont projetés aux 81 classes sélectionnées par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, à partir de l'Annonce des Nominations le 25 janvier 2023. Cette découverte ou redécouverte de ces films est faite dans un cadre pédagogique avec l'encadrement de leur professeur référent.

LE VOTE DES LYCÉENS

Le vote des lycéens se déroule en même temps que le vote du second tour des membres de l'Académie : il a commencé le mercredi 1^{er} février et se clôturera le vendredi 24 février 2023 à 16h, quelques heures avant l'ouverture de la 48^e Cérémonie des César.

L'enveloppe contenant le nom du lauréat est conservée par l'huissier jusqu'à son ouverture par **Véronique Cayla**, Présidente de l'Académie, et **Pap Ndiaye**, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le 27 février 2023 au Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Le résultat sera ensuite immédiatement annoncé par communiqué de presse.

REMISE DE PRIX ET MASTERCLASS

La remise du César des Lycéens s'effectuera le vendredi 7 avril 2023, à la Sorbonne, à l'occasion d'une rencontre-débat avec les lycéens, en présence du lauréat et de son équipe.

LES PROJECTIONS DU FILM LAURÉAT

L'Académie des César organise deux projections du film lauréat entre avril et mai, une au Grand Rex à Paris et une en région, en présence de l'équipe du film.



UN CÉSAR À L'ÉCOLE

Dans la continuité d'une démarche de valorisation de la transmission auprès des jeunes, l'Académie collabore avec l'association **Un Artiste à l'École**, qui permet à des auteurs et artistes de revenir sur les bancs des écoles, collèges ou lycées qu'ils ont fréquentés pour y vivre une rencontre inédite avec la génération actuelle d'élèves.

Les auteurs et artistes mobilisés par Un Artiste à l'École partagent dans leur ancien établissement scolaire leur propre expérience ; ils témoignent de leur parcours, font de la pédagogie sur les métiers du cinéma et apportent aux élèves un éclairage unique sur leurs œuvres.

RENCONTRE ET TRANSMISSION

L'Académie, avec l'aide et l'expertise d'Un Artiste à l'École, avec le soutien de **BNP Paribas**, propose aux lauréats des César de participer à ce programme éducatif et artistique, donnant ainsi naissance au projet Un César à l'École.

Le temps d'une rencontre, les lauréats sont invités à revenir sur leur parcours et à partager leur passion avec des élèves ayant foulé les mêmes bancs d'école qu'eux.

Véritable moment d'échange et de rencontre entre les lauréats et des élèves de tout horizon, ce projet ambitionne d'éveiller les sensibilités cinématographiques, de nourrir leur réflexion sur leur orientation professionnelle et d'ouvrir un champ des possibles.

Vous pouvez retrouver en ligne sur le site de l'Académie les lauréats des César 2022 ayant déjà participé à cette opération :

Aissatou Diallo Sagna
Lycée Pierre Brosolette (94)

Riton Dupire-Clément
Lycée Albert Camus (92)

Toufik Ayadi
Lycée Michelet (92)

Sidonie Dumas
Ecole Jeannine Manuel (75)



LES NUITS EN OR

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma organise en juin 2023 sa 17^e édition des Nuits en Or, un événement consacré au meilleur du court métrage international.

Ce programme unique rassemble les courts métrages qui ont gagné l'équivalent du « César » dans l'Académie de Cinéma de leur pays (Oscar, Goya, Bafta, David di Donatello, Magritte...).

Plus de 40 projections à l'attention du grand public sont programmées partout en France et à l'international. Véritable photographie du cinéma émergent international, Les Nuits en Or invitent à un voyage à la découverte de réalisateur-riche-s issu-e-s du monde entier.

Les 3 courts métrages lauréats aux César sont automatiquement inclus dans ce dispositif et les réalisateur-riche-s invité-e-s à rencontrer le public lors de projections à Paris.

Le programme Nuits en Or est divisé en 2 volets :

LE « PROGRAMME LONG »

Le programme long est composé de l'ensemble des films récompensés dans l'année par les Académies de Cinéma. Il compte une trentaine de courts métrages et est présenté dans plusieurs grandes villes à l'international : Athènes, Bucarest, Lisbonne, Luxembourg, Madrid, Mexico, Rome, Vienne, etc. Chaque projection est soutenue et organisée en coopération avec l'Académie de cinéma du pays hôte.

À Paris, ce programme complet des Nuits en Or est présenté lors de 2 soirées de projections gratuites à l'UGC Odéon au mois de juin, en présence des trois lauréats français.

LE « PROGRAMME COURT »

Le programme court des Nuits en Or est une sélection de courts métrages choisis parmi la trentaine de films qui composent le programme long afin de proposer une séance d'environ 2h, diffusée en salle au mois de juin dans plus de 30 villes françaises.

Un événement réalisé en partenariat avec TitraFilm.



HÔTEL BARRIÈRE
Fouquet's
PARIS

En 2023, de Paris à New-York en passant par Dubaï,
l'Esprit Fouquet's s'invite dans les plus belles villes
du monde, empreint de son indéfectible ADN cinéma.

Cette année encore, la 48ème édition des César
se célèbre sur la plus belle avenue du monde
où se conjuguent passion, prestige & magie.

Play like a Parisian

www.lefouquets-paris.com

CÉSAR 2023
Partenaire Officiel



LES PARTENAIRES

PARTENAIRES OFFICIELS

La Maison CHANEL est heureuse et fière de soutenir pour la sixième année consécutive l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Ce partenariat est l'occasion pour la Maison de réaffirmer ses liens privilégiés avec le septième art et d'accompagner l'émergence des jeunes talents d'aujourd'hui et de demain.

« Je veux être de ce qui va arriver », se plaisait à dire Gabrielle Chanel. En apportant son soutien à l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, la Maison CHANEL poursuit son engagement envers la création.

CHANEL

Bruno Pavlovsky
Président des Activités
Mode de CHANEL et
Président de CHANEL SAS



© DR

Depuis 25 ans Barrière est le partenaire de la cérémonie des César mise en oeuvre par l'Académie des arts et techniques du cinéma français depuis 48 ans. Un partenariat fécond, témoin de la création, du savoir et des talents de tous les métiers rassemblés pour « faire des films ». Cette année encore, surprises et valeurs sûres vont s'évader sur les écrans. Chaque génération transmet son expérience et révèle ses choix pour le public qui semble retrouver le chemin des salles pas si obscures que cela. Tant mieux.

Avant d'être un rendez-vous « sérieux » les César sont aussi une fête. Alors, bonne fête !

HÔTEL BARRIÈRE
Fouquet's
PARIS

**Dominique
Desseigne**
Président-Directeur
Général du groupe Barrière



© Sandrine Comez

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Créé il y a 30 ans par des anciens élèves diplômés de l'IDHEC (La Fémis), de l'ENS Louis Lumière et des professionnels du cinéma, 3iS est un groupe d'établissements d'enseignement supérieur privés qui prépare aux métiers du cinéma, de l'audiovisuel, du son, des effets spéciaux, du cinéma d'animation, du jeu vidéo, du motion design, du spectacle vivant et de l'acting.

La créativité est au cœur des métiers auxquels forme 3iS. L'école accueille aujourd'hui 2200 étudiants chaque année, sur plus de 20 000 m² d'infrastructures entièrement dédiées aux industries créatives, au sein de ses 4 campus de Paris, Bordeaux, Lyon et Nantes.

L'employabilité des étudiants de 3iS est le meilleur gage de la qualité de ses formations. À 3iS, le taux d'insertion professionnelle s'élève à 87 % à l'issue de la première année suivant l'obtention du diplôme.

3iS
EDUCATION

**Jean-Claude
Walter**

Président du groupe 3iS



© DR

La FICAM se réjouit d'être une nouvelle fois le partenaire fidèle de la Cérémonie des César.

L'année 2023 sera celle des grands défis pour l'ensemble de nos entreprises techniques : défi économique, avec l'appui de « La grande fabrique de l'image » dans le cadre du plan France 2030, qui accroîtra les capacités au service de toute la création ; défi de l'éco-responsabilité, en faisant preuve d'innovation, de volontarisme et d'exemplarité. Nos lauréats du Trophée et du Prix de l'Innovation César & techniques, témoignent de la réelle capacité de nos entreprises à remplir ces objectifs communs.

Nous vous souhaitons à tous une belle soirée.

Ficam
CINEMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA

Didier Huck
Président de la FICAM



© DR

Audiens : 20 ans de confiance

Parce que vous n'exercez pas un métier comme les autres, les partenaires sociaux ont créé Audiens, un groupe de protection sociale capable de répondre aux besoins spécifiques de la culture et des médias.

Association paritaire à but non lucratif, nous sommes votre référent santé et prévoyance, le gestionnaire de votre retraite complémentaire et des congés payés des salariés intermittents. Convaincus que les valeurs de diversité et de respect doivent être placées au cœur de nos environnements, nous opérons des dispositifs en matière de handicap, de parité et de lutte contre les violences sexistes depuis de nombreuses années.

Ces deux décennies ont permis de construire un modèle solidaire et engagé, plus que jamais en phase avec vos attentes. Demain, nous poursuivrons cette mission dans l'écoute, le dialogue et la proximité qui nous caractérisent.

Audiens

Audiens
et son Directeur général
Frédéric Olivennes



© DR

Fondée en 1926 comme la première École d'opérateurs en cinématographie et photographie par des industriels comme Louis Lumière et Léon Gaumont, l'ENS Louis-Lumière est partenaire de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma depuis 2006. À ce titre, nos étudiant-e-s réalisent des reportages photographiques sur l'ensemble des événements organisés par l'Académie.

Nous accompagnons cette dernière dans sa transformation, au nom de l'attachement fort qui nous lie, dans un contexte de rénovation globale qui permettra à notre secteur de se rétablir pleinement, après une crise sanitaire qui a mis les professionnels de l'image et du son à rude épreuve. Nous sommes convaincus que l'excellence de nos talents réunis permettra au cinéma français de sortir renforcé de cette période difficile et nous espérons contribuer au renouveau qui vient.

Nous remercions sincèrement l'Académie pour la confiance qu'elle nous fait depuis tant d'années malgré les changements et nous félicitons chaleureusement nos ancien-ne-s étudiant-e-s qui, à travers leur présence au générique de nombreux films cette année encore, contribuent au rayonnement du cinéma français.

Louis Lumière
école nationale supérieure

Vincent Lowy
Directeur de l'École
nationale supérieure
Louis-Lumière



© Caroline Senecal

PARTENAIRES TECHNIQUES

Partenaire Technique des César depuis 2014, la société Blue Efficience est fière de mettre son expertise de la protection contre le piratage des films sur Internet au service de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Reconnue sur le marché et mandatée par les ayants droit tels que les producteurs, distributeurs et chaînes, Blue Efficience supprime la mise à disposition illégale des films avec une portée mondiale.

Proche de ses clients, la société les accompagne en tant que partenaire dans les événements majeurs du cinéma.



Thierry Chevillard
Directeur Général
de Blue Efficience



© Vincent Fillon

En 2023, TITRAFILM fête ses 90 ans au service du cinéma !

Fondée en 1933 à Paris, l'inventeur du sous-titrage est devenu un acteur majeur de la postproduction image et son, de la localisation (sous-titrage et doublage en une trentaine de langues), de l'accessibilité (sous-titrage pour sourds et malentendants et audiodescription) et de la création d'éléments de diffusion pour la France et l'international. Son centre de formation continue, l'École TITRA permet chaque année à 500 professionnels d'adopter les techniques innovantes et créatives de la postproduction et de la localisation.

TITRAFILM est fière de compter comme le partenaire technique officiel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, confirmant ainsi son lien indéfectible avec le 7^e art.



**Sophie Frilley et
David Frilley-Kagansky**
Dirigeants de TITRAFILM



© DR

FOURNISSEURS OFFICIELS

Le Champagne Comtesse de Cérhès est un vin d'exception né de l'alliance d'une expertise exceptionnelle et de la recherche de perfection à tous niveaux.

En composant ce Champagne, nous avons adopté une démarche similaire à celle d'un nez ou d'un joaillier : on ne sélectionne que des grands crus et cherche les meilleurs artisans pour créer le style Comtesse. Il est unique, issu du savoir-faire que nos collaborateurs et nous-mêmes avons acquis en haute-gastronomie. Nous nous sommes également inspirés de l'histoire du patrimoine français matériel et immatériel, par l'architecture, le travail de la dentelle et la volonté de respecter les pratiques ancestrales. Le partenariat noué entre la Comtesse et l'Académie des César montre, pour sa part, l'importance accordée aux arts et à la liberté d'expression qui anime la création de ce vin. En outre, le domaine Comtesse de Cérhès, à Aj, est le seul village grand cru classé au patrimoine mondial de l'Unesco, depuis 2015. Ce classement distingue le berceau historique du Champagne.

Le rayonnement de la Comtesse s'accompagne ainsi de tout le raffinement et de la créativité qui caractérisent l'art de vivre à la française.

Diot-Siaci, groupe multi-spécialiste du conseil et du courtage d'assurance auprès des entreprises, est un acteur européen leader sur son secteur et acteur phare de la couverture des risques liés au monde du cinéma, des arts et de la culture. Les équipes de Diot-Siaci accompagnent au quotidien les artisans et créateurs du cinéma pour leur permettre de continuer à nous faire rêver.

En tant que mécène fidèle des événements et des festivals du cinéma, notre groupe est fier d'accompagner et de soutenir cette année la 48^e Cérémonie des César.



Stanislas Bonafé
Cérant des Champagnes
Comtesse de Cérhès



© Harcourt



**Pierre Donnersberg
et Christian Burrus**
Coprésidents du Groupe



© Adrien Daste



© Quentin Calviniac

RÉVÉLONS LE CARACTÈRE DE NOS TERROIRS



DOURTHE

• CRÉATEUR DE VINS DE BORDEAUX DEPUIS 1840 •

CHÂTEAU BELGRAVE • CHÂTEAU LE BOSCOQ • CHÂTEAU LA GARDE • CHÂTEAU RAHOUL
CHÂTEAU GRAND BARRAIL LAMARZELLE FIGEAC • CHÂTEAU REYSSON • CHÂTEAU PEY LA TOUR
CHÂTEAU DE RICAUD • ESSENCE DE DOURTHE • LES PARCELLAIRES • N°1 • LA GRANDE CUVÉE • PROMESSE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGÉREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

LE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a pour but de récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma en leur conférant chaque année un trophée appelé « César » (d'après le nom du sculpteur qui en a réalisé la statuette), pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public.

Les « César » sont attribués annuellement, à l'issue d'un vote des membres de l'Académie et au cours d'une Cérémonie qui a lieu à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, en présence de l'ensemble des nommés. Celle-ci fait l'objet d'une retransmission télévisée dans le cadre d'une émission intitulée « La Nuit des César ».

CHAPITRE I

Article 1

Peuvent être membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma (ci-après désignée l'Académie) tous les professionnels du cinéma français en ayant expressément fait la demande par écrit auprès du Secrétariat de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Secrétariat de l'Académie), dont la candidature est soutenue par au moins deux parrains membres de l'Académie et remplissant, selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent, les conditions suivantes :

– Collège des Acteurs-rices : les personnes ayant contribué en qualité d'acteur ou d'actrice dans des rôles significatifs au cours des cinq années précédant leur demande d'admission à au moins cinq films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ».

– Collège des Réalisateurs-rices : les personnes ayant réalisé au cours des cinq années précédant leur demande d'admission au moins deux films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ».

– Collège des Auteur-e-s : les personnes ayant contribué en qualité de scénaristes, co-scénaristes, ou dialoguistes au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à l'écriture d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ». Ainsi que les personnes ayant contribué en qualité de compositeurs de musique au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à l'écriture de musiques originales pour la sonorisation d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ».

– Collège des Technicien-ne-s : les personnes ayant contribué, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à la réalisation d'au moins trois films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film », à l'un des postes suivants :

- Premier-ère Assistant-e Réalisateur-rice ;
- Directeur-rice de Production, Directeur-rice de Postproduction, Administrateur-rice de Production ou Superviseur-se Musical-e ;

- Régisseur-se Général-e ;
- Directeur-rice de la Photographie, Cadreur-se, Cadreur-se Steadicam ;
- Chef-fe Décorateur-rice, Ensemblier-ère, Accessoiriste, ou Directeur-rice Artistique pour les films d'animation ;
- Chef-fe Opérateur-rice du Son ou Assistant-e Son (Perchman) ;
- Chef-fe Monteur-se ;
- Chef-fe Maquilleur-se ou Maquilleur-se Effets Spéciaux (SFX) ;
- Chef-fe Mixeur-se ;
- Chef-fe Costumier-ère ou Créateur-rice de Costumes ;
- Chef-fe Coiffeur-se ;
- Chef-fe Truquiste ou Superviseur-se des Effets Spéciaux (VFX) ;
- Scripte, Storyboarder ;
- Chef-fe Machiniste ;
- Chef-fe Électricien-ne.

Pour toute fonction non recensée ci-dessus, pouvant néanmoins être considérée comme du niveau « chef de poste », des dérogations pourront être délivrées pour les personnes ayant occupé cette fonction au cours des cinq années précédant leur demande d'admission sur un nombre égal ou supérieur à cinq films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ». La demande devra être présentée par écrit au Bureau de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Bureau de l'Académie), dont la décision sera souveraine et sans appel.

– Collège des Producteurs-rices : Gérant-e-s, Président-e-s ou Directeurs-rices Généraux-ales de société française de production de films de long et court métrages ayant participé en qualité de Producteur-rice Délégué-e à la production de trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ou cinq films de court métrage admis à concourir pour l'attribution du César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction ou du César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation, ou du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire au cours des cinq années précédant l'année de leur demande d'admission; ou Gérant-e-s, Président-e-s ou Directeurs-rices Généraux-ales de société française ayant participé en qualité de coproducteur à la production de cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » au cours des cinq années précédant l'année de leur demande d'admission.

– Collège des Distributeurs-rices et Exportateurs-rices : Gérant-e-s, Président-e-s, Directeurs-rices Généraux-ales ou Directeurs-rices de la Distribution d'une société française de distribution (analogique ou numérique), d'exportation de films, soit ayant distribué en salles, au cours des trois années précédant l'année

de la demande d'admission, au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film », soit titulaire d'autres mandats de commercialisation (y compris vidéo ou plateforme numérique) pour au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » au cours des cinq années précédant la demande d'admission.

– Collège des Industries Techniques : Gérant-e-s, Président-e-s ou Directeurs-rices Généraux-ales d'une entreprise française de prestation technique ayant contribué, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ».

– Collège des Agent-e-s Artistiques, Directeurs-rices de Casting, et Attaché-e-s de Presse : les agent-e-s artistiques représentant de façon exclusive au moins trois membres de l'Académie à la date de la demande d'admission ; ou personnes ayant contribué en qualité de directeur-rice de casting (inscription au générique), au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ; ou Attaché-e-s de Presse indépendant-e-s ou responsables d'un département presse dans une société de distribution, ayant contribué en qualité d'Attaché-e de Presse France, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la promotion d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ».

– Collège des Exploitant-e-s de salles de cinéma: l'Association pour la Promotion du Cinéma a donné mandat à la Fédération Nationale des Cinémas Français de centraliser pour son compte les candidatures provenant des exploitant-e-s de salles de cinéma désireux-ses de faire partie de l'Académie. Ce mandat s'exercera dans le cadre des critères définis chaque année par l'Association, étant d'ores et déjà entendu que pourront également être candidates au titre de ce Collège les personnes n'exerçant pas effectivement la profession d'exploitant-e de salles à la date de la candidature et occupant les fonctions suivantes :

- Les Président-e-s et les Délégué-e-s Généraux-ales des syndicats professionnels du secteur de l'exploitation cinématographique ;
- Les membres représentatifs des branches professionnelles, comprenant notamment des représentants de la grande, de la moyenne et de la petite exploitation, ainsi que des représentants de la branche « Art et essai » ;
- Les membres des commissions de la Fédération.

Article 2

Le Bureau de l'Académie peut inviter certaines personnalités, qui se sont signalées par leurs actions en faveur du cinéma, à faire une demande d'admission auprès du Secrétariat de l'Académie. Ces personnalités deviendront membres dits

LES MEMBRES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

« Associés », pour une durée de deux années, reconductible, après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie la fiche d'adhésion dûment complétée et signée. Étant entendu qu'un membre associé élu au sein de l'Association pour la Promotion du Cinéma devra être automatiquement reconduit tant que court son mandat au sein de l'Assemblée Générale.

Article 3

Toutes les personnes ayant fait l'objet d'une nomination pour un « César » seront invitées à manifester auprès du Secrétariat de l'Académie leur intérêt pour devenir membre de l'Académie, et deviendront membres à part entière de l'Académie après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie la fiche d'adhésion dûment complétée et signée.

Les personnes participant aux travaux de l'un des Comités de sélection de l'Académie pourront également bénéficier de cette disposition pour intégrer le Collège des membres Associés pendant la durée de leur mission.

Article 4

Afin de leur permettre de prendre part aux activités de l'Académie et notamment au vote pour l'attribution des « César », les membres de l'Académie sont invités à faire part au Secrétariat de l'Académie de leurs coordonnées personnelles à jour comme de tout changement d'adresse.

Article 5

Dans le cadre des activités de l'Académie, notamment de l'organisation du vote pour l'attribution des « César », ou de statistiques non nominatives relatives à la composition de l'Académie, certaines informations concernant les membres de l'Académie font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), les membres sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de leurs données personnelles, de limitation ou d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes et du droit de retirer leur consentement à tout moment, comme du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles. Ils peuvent exercer ce droit auprès de l'Académie, 11 rue de l'Avre 75015 Paris, par courriel à info@academie-cinema.org.

La liste des membres de l'Académie ne peut être communiquée à aucun tiers, y compris un membre de l'Académie. Par exception à cette règle, la liste pourra être communiquée par le Secrétariat de l'Académie, dans le cadre de la réalisation des activités de l'Académie, aux seules entreprises avec qui l'Académie aura concédé par contrat écrit l'exécution de certaines tâches impliquant de disposer de cette liste pour mener à bien lesdites tâches. Les entreprises concernées devront dans ce cas signer une clause de confidentialité spécifique à ces informations, et mettre en place les systèmes

LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

tampons et les protections du meilleur niveau disponible pour garantir le plus haut niveau de sécurisation dans l'utilisation des informations contenues dans cette liste, dans le respect de la réglementation applicable. À des fins de contrôle de la liste des membres, un binôme paritaire pourra être désigné au sein des membres élus par chacune des branches de l'Association pour effectuer des vérifications. Ces contrôles seront effectués par chaque binôme au siège de l'Académie et seront encadrés par la signature préalable d'un engagement de confidentialité. Chaque binôme pourra prendre lecture de la liste des membres de sa branche, et signalera au Secrétariat de l'Académie toute erreur ou anomalie éventuelles. Le binôme contrôleur ne pourra demander ni effectuer aucune copie de la liste des membres, sous quelle que forme que ce soit.

Les membres de l'Académie souhaitant démissionner de l'Académie doivent en faire la demande par lettre recommandée A/R ou par mail, adressée au Secrétariat de l'Académie.

Le statut de membre de l'Académie n'est en aucun cas cessible à une tierce personne, que celle-ci soit du cercle familial ou professionnel.

Article 6

Chaque membre de l'Académie s'acquitte d'une cotisation annuelle à l'Association pour la Promotion du Cinéma. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par la Chambre des Représentants de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désignée la Chambre des Représentants de l'Académie).

Tout-e membre de l'Académie qui n'a pas payé sa cotisation annuelle ne recevra pas le matériel de vote de l'année suivante, ni les divers documents écrits et audiovisuels édités par l'Académie pour faciliter ce vote, et ne participera pas audit vote. Au bout de deux années consécutives de défaut de règlement le-la membre concerné-e sera considéré-e comme démissionnaire d'office et radié-e en conséquence de la liste des membres de l'Académie, sauf décision contraire et motivée prise par le Bureau de l'Académie.

Tout paiement d'une cotisation par une tierce personne, ou tout changement d'adresse chez une tierce personne doit faire l'objet d'un courrier d'approbation par le-la membre concerné-e.

Article 7

Tout membre de l'Académie définitivement condamné par la justice française pour avoir participé à une action de piratage audiovisuel à partir des copies de films mises à disposition chaque année dans le cadre de l'organisation du vote sera immédiatement radié de l'Académie.

Article 8

Le présent règlement fera l'objet d'une actualisation annuelle par le Bureau de l'Académie, au plus tard avant le 20 décembre de chaque année.

Cette actualisation devra ensuite être soumise à la Chambre des Représentants de l'Académie.

LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

Les éventuelles demandes de dérogation ainsi que la liste des nouveaux membres de l'Académie seront validées par le Bureau au plus tard le 15 novembre de chaque année.

CHAPITRE II

Article 1

Un « César » est attribué chaque année dans chacune des différentes catégories suivantes :

- Meilleure Actrice ;

- Meilleur Acteur ;
- Meilleure Actrice dans un Second Rôle ;
- Meilleur Acteur dans un Second Rôle ;
- Meilleur Espoir Féminin ;
- Meilleur Espoir Masculin ;

- Meilleure Réalisation ;
- Meilleur Scénario Original ;
- Meilleure Adaptation ;
- Meilleure Musique Originale ;

- Meilleurs Décors (pour les films d'animation, le directeur artistique est éligible à ce César) ;

- Meilleure Photo ;

- Meilleur Son ;
- Meilleur Montage ;
- Meilleurs Costumes ;
- Meilleurs Effets Visuels ;

- Meilleur Film ;
- Meilleur Premier Film ;
- Meilleur Film Documentaire ;
- Meilleur Film d'Animation ;

- Meilleur Film de Court Métrage de Fiction ;

- Meilleur Film de Court Métrage d'Animation ;

- Meilleur Film de Court Métrage Documentaire ;

- Meilleur Film Étranger.

Article 2

Des « César » d'honneur peuvent être décernés chaque année, sur proposition du Bureau de l'Académie.

Un « César des Lycéens » peut être décerné chaque année, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, au film qui aura reçu le plus grand nombre de suffrages, parmi les 5 films nommés au César du Meilleur Film, à l'issue du vote d'un collège de Lycéens désigné préalablement par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Article 3

A) Sont admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » tous les films de long métrage d'initiative française (production de majorité relative française et cessionnaire des droits d'auteurs) au sens de la réglementation française, quelle que soit la langue de tournage. Pour pouvoir concourir, ces films doivent avoir reçu l'agrément de production délivré par le Centre

RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

Le César du Meilleur Film 2016, remis à l'acteur françaisVincent Cassel.

National de la Cinématographie et avoir obtenu un visa d'exploitation délivré par le-la Ministre de la Culture. Ces flms doivent par ailleurs être sortis, en première exploitation, dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine (7 jours consécutifs) dans cette salle.

Sont également admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film », les films français de long métrage ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le-la Ministre de la Culture, ayant bénéficié du soutien financier à l'industrie des programmes audiovisuels dans les conditions fixées par le décret du 2 février 1995, qui, à titre exceptionnel et dans le cadre du décret du 9 novembre 2001, ont obtenu l'agrément de distribution délivré par le Centre National de la Cinématographie au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle de la remise des « César ». Ces films doivent par ailleurs être sortis dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine (7 jours consécutifs) dans cette salle.

Les films dits « à sketches » dont la totalité de l'œuvre n'est pas assurée par le-la (ou les) même(s) réalisateur-rice-s ne seront admis-e-s à concourir au « César du Meilleur Film » qu'après étude par le Bureau de l'Académie.

Toutefois, un film ne remplissant pas les conditions visées à l'article 3-A ci-dessus mais dont les composantes artistiques et techniques sont majoritairement françaises, peut après étude par le Bureau de l'Académie être admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ». Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit à l'attention du Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées, les décisions du Bureau étant souveraines et non susceptibles d'appel.

B) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », les films ne remplissant pas les conditions de nationalité visées à l'Article 3-A ci-dessus, et ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le-la Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine (7 jours consécutifs) dans cette salle.

C) Pour les « César » attribués à des personnes physiques, seules sont admises à concourir, les personnes ayant contribué dans l'une au moins des catégories définies à l'article 1 de ce chapitre à la réalisation et à la production d'un film admis à

concourir pour le « César du Meilleur Film ».

Toutefois, seront également admises à concourir les personnes ayant contribué, dans l'une au moins des catégories définies dans l'article 1 du chapitre 2 ci-dessus (hors les catégories Meilleur Film, Meilleur Premier Film, Meilleur Film Documentaire et Meilleur Film d'Animation), à la réalisation d'un film admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger » de coproduction française ayant obtenu l'agrément du CNC et considéré comme d'expression originale française, au sens de la réglementation française.

D) Pour faciliter le vote du premier tour pour le « César du Meilleur Espoir Féminin » et le « César du Meilleur Espoir Masculin » le Secrétariat de l'Académie propose aux membres de l'Académie, de façon indicative et non obligatoire, une liste d'un nombre maximum de seize actrices et de seize acteurs, intitulée liste des « Révélation » et établie parmi l'ensemble des actrices et des acteurs ayant collaboré soit aux films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film », soit aux films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », une personne ne pouvant faire partie plus de trois fois de cette liste.

La liste des Révélation est préparée par le Comité Révélation de l'Académie à l'occasion d'une séance plénière unique.

Le Comité Révélation, coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants, ou à défaut par un membre de l'Association pour la Promotion du Cinéma, est composé de directeurs-rices de casting, ayant de par leurs métiers un accès privilégié et une connaissance particulière de la distribution artistique sur des films de long métrage pouvant concourir pour le « César du Meilleur Film » et ayant fait acte de candidature, étant établi que le Comité devra en partie être renouvelé chaque année.

La liste des membres du Comité Révélation est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

E) Pour les César attribués à des courts métrages, seuls sont admis à concourir les films de court métrage sélectionnés par le Comité Court Métrage dédié de l'Académie. Étant entendu qu'un même film ne peut être éligible qu'à une seule catégorie court métrage (fiction, animation, ou documentaire). La sélection des films est faite, sauf décision unanime exceptionnelle de la part des membres du Comité Court Métrage dédié, parmi les films français (dont la part de production française est supérieure ou égale à 30% de la production totale du film) s'étant inscrits auprès de l'Académie via son formulaire dédié entre le 15 janvier et le 15 juillet de l'année précédant la Cérémonie :

– ayant une durée de projection strictement inférieure à une heure ;

– ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la

Cinématographie dans la période du 1er juillet au 30 juin précédant la Cérémonie de remise des « César ». Les films ayant obtenu leur visa entre le 1er mai et le 30 juin précédant la Cérémonie, pourront demander à concourir une année plus tard, cette demande devant être effectuée par courrier écrit, signé du réalisateur et du producteur, et transmise au Secrétariat de l'Académie au plus tard le 15 juillet suivant la date de délivrance du visa. Les films dont la demande de visa complète aura été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril précédant la Cérémonie, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet suivant la date de dépôt, pourront demander à concourir une année plus tôt, cette demande devant être effectuée par courrier écrit, signé du réalisateur et du producteur, et transmise au Secrétariat de l'Académie au plus tard le 15 juillet suivant la date de délivrance du visa.

> Pour le « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation », seuls sont admis à concourir les films de court métrage dont la durée de prises de vues réelles est inférieure à 25 % de la durée totale du film, déclarés de typologie animation par la société en charge de la production déléguée (en accord avec le-la réalisateur-rice) lors de leur inscription auprès du Secrétariat de l'Académie, et sélectionnés par le Comité Court Métrage Animation de l'Académie. Le nombre de films ainsi sélectionnés pour le vote du premier tour est au maximum égal à douze.

Le Comité Court Métrage Animation, coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants de l'Académie, est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage d'animation. La liste du Comité Court Métrage Animation est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

> Pour le « César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire », seuls sont admis à concourir les films de court métrage, déclarés de typologie documentaire par la société en charge de la production déléguée (en accord avec le-la réalisateur-rice) lors de leur inscription auprès du Secrétariat de l'Académie, et sélectionnés par le Comité Court Métrage Documentaire de l'Académie. Le nombre de films ainsi sélectionnés pour le vote du premier tour est au maximum égal à douze.

Le Comité Court Métrage Documentaire, coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants de l'Académie, est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage documentaires. La liste du Comité Court Métrage Documentaire est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

> Pour le « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction », seuls sont admis à concourir les films

de court métrage, déclarés de typologie fiction par la société en charge de la production déléguée (en accord avec le-la réalisateur-rice) lors de leur inscription auprès du Secrétariat de l'Académie, et sélectionnés par le Comité Court Métrage Fiction de l'Académie. Le nombre de films ainsi sélectionnés pour le vote du premier tour est au maximum égal à vingt-quatre.

Le Comité Court Métrage Fiction, coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants de l'Académie, est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage de fiction. La liste du Comité Court Métrage Fiction est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

> Pour le « César de la Meilleure Musique Originale », seules sont admises à concourir les personnes ayant créé spécifiquement, soit pour un film admis à concourir pour le « César du Meilleur Film », soit pour un film de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », une ou des compositions musicales avec ou sans paroles :

– dont la durée représente au moins 50 % de la durée totale de musique mixée à l'image ;

– dont la durée mixée à l'image est supérieure à 10 % de la durée totale du film ;

– dont la composition a été assurée par une ou deux personne(s) au plus, ou par un groupe de personnes constitué préalablement à la mise en production du film.

Le Bureau de l'Académie se réserve un droit de dérogation pour le cas de musiques originales qui ne répondent pas strictement aux critères ci-dessus, mais dont le Bureau de l'Académie aura estimé après consultation des représentants élus de la branche de la composition musicale de l'Association, qu'elles sont légitimes à concourir pour l'obtention du prix.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.

G) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Scénario Original » tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », et dont le scénario est une œuvre originale au sens de la réglementation française.

> Pour le « César de la Meilleure Adaptation », sont admis à concourir tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », et dont le scénario est l'adaptation d'une œuvre originale

préexistante littéraire, cinématographique, télévisuelle, musicale, ou d'une pièce de théâtre au sens de la réglementation française.

H) Sont admis à concourir pour le « César des Meilleurs Effets Visuels » tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Étranger», à l'exception des films d'animation, ayant fait appel à un-e Superviseur-se VFX (personne ayant la responsabilité artistique principale des effets visuels réalisés au sein de la production du film) crédité-e au générique du film pour l'utilisation exclusive de « VFX Support » ou de « VFX Univers ».

Les films n'ayant eu recours aux VFX que pour de simples retouches « VFX réparation » ne peuvent pas être éligibles.

Les critères pris en compte lors du vote sont la contribution que les effets visuels apportent à l'ensemble du film ainsi que l'aspect artistique, le savoir-faire et la fidélité avec laquelle les effets visuels sont réalisés.

I) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Premier Film » tous les films de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film » et réalisés par une personne n'ayant jamais occupé auparavant la fonction de réalisateur-rice ou de co-réalisateur-rice sur un film de long métrage sorti en salle de cinéma.

J) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Documentaire » tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film », hors les films de long métrage concourant pour le « César du Meilleur Film d'Animation», et dont le caractère est déclaré comme « documentaire » par la société en charge de la production déléguée et le-la réalisateur-rice.

Les films documentaires ayant été diffusés à la télévision avant leur sortie en salle ne seront pas éligibles.

Toutefois, par exception à cette règle, pourront être admis à concourir, après étude par le Bureau de l'Académie, les films de ce type qui auront fait l'objet d'une carrière remarquable dans les festivals de cinéma.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées, les décisions du Bureau étant souveraines et non susceptibles d'appel.

K) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Film d'Animation » tous les films dont la durée de prises de vues réelles est inférieure à 25 % de la durée totale du film et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

– tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » et dont la typologie est déclarée comme « animation » par la société en charge de la production déléguée du film ;

– tous les films de long métrage ayant obtenu l'agrément de production du CNC en étant de production minoritaire française (avec un minimum de 35%) et de coproduction majoritaire européenne, pouvant concourir au « César du Meilleur Film Étranger » et dont la typologie est déclarée comme « animation » par la société de coproduction française ;

Article 4

À l'exception des « César d'Honneur », et « César des Lycéens », les « César » sont attribués par un vote secret à deux tours des membres de l'Académie. Le vote se fait sur internet.

Le Secrétariat de l'Académie veillera à ce que l'ensemble des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes soit effectué sous contrôle d'huissier assermenté. Il pourra décider de confier l'exécution desdites procédures, en totalité ou en partie à une entreprise spécialisée, garantissant le même type de contrôle. Dans ce cas, le choix de cette entreprise devra être validé chaque année en temps utile par le Bureau de l'Académie.

Le premier tour du vote détermine les « nominations », c'est-à-dire les personnes ou les films ayant obtenu, sous réserve des dispositions de l'article 6, le plus grand nombre de suffrages. Les nominations sont au nombre de cinq dans chaque catégorie, à l'exception :

– du « César de la Meilleure Adaptation » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film d'Animation » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction » où les nominations sont au nombre de 4 ;

Au premier et wau second tour de vote, l'ensemble des membres de l'Académie vote dans chaque catégorie.

Le vote de second tour détermine parmi les films et les personnes ayant obtenu une nomination à l'issue du premier tour, et sous réserve des dispositions de l'article 7, le film ou la personne qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra attribuer le « César ».

Article 5

Lors de l'ouverture du premier tour de vote, le Secrétariat de l'Académie adresse à tous les membres de l'Académie un guide films présentant les informations suivantes :

A) la liste des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film » ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des « César » ;

B) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film » des

RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

LES CÉSARS 2015

éventuelles autres catégories de « César » attribués à un film pour lesquelles le film est éligible (Premier Film, Film Documentaire, Film d'Animation) ;

C) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film » ou pour chacun des films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger » des éventuelles autres catégories de « César » attribués à une personne pour lesquelles un ou plusieurs collaborateurs du film concerné remplissent les conditions d'éligibilité (Musique Originale, Scénario Original, Adaptation, Effets Visuels) ;

D) la liste des films admis à concourir pour le César du Meilleur Film Étranger » ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des « César », dans le cas d'une production française minoritaire et de langue française ;

E) la liste des acteurs et des actrices proposés à titre indicatif par le Comité Révélations ;

F) la liste des courts métrages de fiction choisis par le Comité Court Métrage Fiction concourant au « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction » ;

G) la liste des courts métrages d'animation choisis par le Comité Court Métrage Animation concourant au « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation » ;

H) la liste des courts métrages documentaires choisis par le Comité Court Métrage Documentaire concourant au « César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire » ;

L'Association pour la Promotion du Cinéma sera seule décisionnaire de la façon dont seront mises en pages ces informations, et ne peut être tenue pour responsable des titres qui lui auraient échappés, ni de toute autre omission ou erreur figurant dans ce guide films.

En plus de ce guide films, le Secrétariat de l'Académie propose à ses membres plusieurs dispositifs de visionnage des films, en accord avec les ayants droit des films. Ces dispositifs veillent à respecter une équité totale entre les différents ayants droit, tant en ce qui concerne les processus techniques, que les chartes graphiques et les envois aux membres. Ces dispositifs sont validés par le Bureau de l'Académie.

De manière générale, l'Académie ne peut être tenue responsable du fait qu'un ou plusieurs de ses membres n'auraient pas pu visionner tout ou partie des films proposés à leur vote.

Article 6

Nul ne peut faire l'objet de plus d'une nomination individuelle dans chaque catégorie.

Si, à l'issue du premier tour, une personne obtient des voix sur plusieurs films dans une même catégorie, elle sera nommée uniquement pour le film pour lequel elle aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Si, à l'issue du premier tour, un acteur ou une actrice obtient, pour un même film, suffisamment de voix pour être nommé-e, dans plusieurs catégories « interprétation », à savoir : Meilleur-e Acteur-rice, Meilleur-e Acteur-rice dans un Second Rôle, ou Meilleur Espoir (Masculin ou Féminin), il ou elle sera nommé-e uniquement dans la catégorie pour laquelle il ou elle aura obtenu le pourcentage de vote le plus important (nombre de suffrages obtenus divisé par le nombre de suffrages décomptés pour la catégorie).

Article 7

Si, à l'issue du second tour, un film arrive en tête des suffrages dans la catégorie « Meilleur Film » et également dans l'une des catégories

« Meilleur Premier Film », ou « Meilleur Film Documentaire », ou « Meilleur Film d'Animation », ce film ne sera lauréat que dans la seule catégorie « Meilleur Film ».

Article 8

Dans le cas où plusieurs personnes occuperaient la même fonction pour un même film (hors les « César » d'interprétation), elles pourront être nommées ensemble si elles respectent les conditions suivantes :

– pour réalisation, musique, photo, décors (ou direction artistique pour les films d'animation), montage, costumes, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme occupant la même fonction et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film ;

– pour scénario et adaptation, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme co-auteurs du scénario ou de l'adaptation, qu'elles soient parties aux contrats de cession de droits d'auteur du film enregistrés au RPCA, et que ces personnes soient cités de façon identique au générique du film ;

– pour la production, à la condition que la société de production que représente la personne soit identifiée dans le dossier d'agrément du film comme production déléguée ou co-production déléguée, dans la limite maximum de deux sociétés, et que les personnes concernées soient citées de façon identique au générique du film ;

– pour le son, seront nommés simultanément, lorsque ces postes sont remplis, les 3 chefs de postes suivants : chef-fe opérateur-rice du son, chef-fe monteur-se son, chef-fe mixeur-se son ; plusieurs personnes pouvant être citées au même poste, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme occupant la même fonction de chef de poste et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film.

– pour les effets visuels, à la condition que ces personnes soient identifiées au même chef de poste de superviseur-se VFX par la société de production déléguée et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film ;

Les cas particuliers seront arbitrés par le Secrétariat de l'Académie, ces arbitrages étant définitifs et non susceptibles d'appel.

Article 9

Les questions relatives au présent chapitre qui ne seraient pas résolues par l'application du présent règlement seront arbitrées par le Bureau de l'Académie, dont les décisions en la matière seront souveraines et sans appel.

CHAPITRE III

Article 1. Annonce des Nominations

Les nominations des personnes et des films en lice pour chaque Cérémonie sont dévoilées lors d'une conférence de presse qui a lieu au plus tard quatre semaines avant la Cérémonie de remise des César.

Article 2. Certificat Officiel de Nomination

Le Secrétariat de l'Académie réalise pour chaque nomination un Certificat Officiel de Nomination, qui est remis :

– aux personnes nommées pour les nominations attribuées à des personnes ;

– au-à la réalisateur-rice et au-à la producteur-rice déléguée pour les catégories Meilleur Film, Meilleur Premier Film, Meilleur Film Documentaire, Meilleur Film d'Animation, Meilleur Film de Court Métrage de Fiction, Meilleur Film de Court Métrage d'Animation, et Meilleur Film de Court Métrage Documentaire ;

– au-à la réalisateur-rice et au-à la co-producteur-rice française pour le Meilleur Film Étranger (dans le cas où il n'y a pas de co-producteur-rice française, les certificats sont remis au-à la réalisateur-rice et au-à la distributeur-rice française) ;

Les certificats sont remis personnellement à l'occasion d'une réception à laquelle auront été conviées l'ensemble des personnes nommées (ci-après les « Nommée-s »). En cas d'absence de la personne concernée, à réception de sa demande, effectuée par écrit, le certificat lui sera envoyé par voie postale à l'adresse indiquée sur la demande. Le certificat ne pourra en aucun cas être remis à un tiers.

Article 3. Préparation de l'intervention sur scène

Le Secrétariat de l'Académie propose aux Nommée-s un dispositif d'accompagnement leur permettant de prendre connaissance des conditions dans lesquelles se déroulera la Cérémonie des César, et leur éventuelle montée sur scène pour recevoir un César.

Ce dispositif a pour principal objectif d'aider les Lauréate-s à réussir leur intervention sur scène, tout en respectant la limite du temps imparti pour leur intervention en direct. Il comporte les propositions suivantes :

– Lors du Rendez-vous des Nommés, le Secrétariat de l'Académie proposera à chaque Nommée de réaliser une courte interview qui sera ensuite mise en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie ;

– Le Secrétariat de l'Académie réalisera un document (Le Mémo du Nommé) décrivant le déroulement de la Cérémonie des César pour les Nommée-s, depuis leur arrivée sur le lieu de la Cérémonie (pour les Nommée-s) jusqu'à la fin du parcours en coulisse (pour les Lauréate-s). Ce document mettra tout particulièrement l'accent sur l'importance de la qualité des interventions des Lauréate-s sur scène et détaillera précisément leur parcours en coulisse. Il sera remis à tous les Nommée-s à l'occasion de la réception de remise des Certificats Officiels de Nominations ;

– Le Secrétariat de l'Académie fera ses meilleurs efforts, (dans la mesure des disponibilités de la salle accueillant la Cérémonie des César), pour disposer de la salle durant quelques heures, afin de pouvoir y accueillir les Nommée-s et les présenter aux Metteure-se en Scène / Maîtree-ssee-s de Cérémonie, à l'occasion des répétitions. Ceci, afin de permettre aux Nommée-s de se familiariser au parcours complet d'une Lauréate, et aux Metteure-se en Scène / Maîtree-ssee-s de Cérémonie de bien faire comprendre aux Nommée-s l'importance du respect d'un temps limité d'intervention sur scène.

Article 4. Parcours plateau

Le Secrétariat de l'Académie informera les Nommée-s et Maîtree-ssee-s de Cérémonie des consignes prévues pour leur parcours sur le plateau, dans le cas où ilselles seraient Lauréate-s.

Ces consignes sont les suivantes :

Montée sur scène

– Pour le « César du Meilleur Film » : le-la producteur-rice déléguée puis le-la réalisateur-rice du film seront appelée-s sur scène, dans cet ordre, et disposeront du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le « Mémo du Nommé », et qu'ils se seront répartis entre eux à leur gré.

– Pour les autres « César » attribués à des films : le-la réalisateur-rice sera appelée sur scène, étant entendu que le-la producteur-rice déléguée pourra l'accompagner sur scène s'ilelle le désire. Ils ne disposeront, dans ce cas, que d'une seule prise de parole sur scène (par film) dont la durée aura été indiquée dans le « Mémo du Nommé », la personne prenant la parole ayant à charge de présenter celui ou celle qui l'accompagne. Dans le cas où ce n'est pas le-la réalisateur-rice qui prend la parole, le Secrétariat de l'Académie devra être informé 48H avant le début de la Cérémonie de la personne qui aura été désignée à cet effet.

– Pour les « César » attribués à des personnes physiques : le-la Lauréate sera appelée-s sur scène, et disposera du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le « Mémo du Nommé ».

Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates du même César, elles seront toutes appelées sur scène, mais disposeront d'une seule prise de parole (par film) dont la durée aura été indiquée dans le « Mémo du Nommé ». Le Secrétariat de l'Académie devra être informé 48H avant la Cérémonie de la personne qui aura été désignée par ses pairs pour les représenter,

la personne prenant la parole ayant à charge de présenter ceux qui l'accompagnent.

En cas de non-respect des prises de parole sur scène, le règlement sera révisé dès l'année suivante afin qu'une seule personne puisse monter sur scène pour chacun des César attribués à des films, hors « César du Meilleur Film ».

Prise de parole

Les Lauréate-s disposeront de deux temps de parole distincts :

* Un premier sur scène, devant les caméras de captation du direct.

Ce premier temps est destiné principalement au public de télévision qui assiste en direct à l'émission.

Il devra respecter la durée qui aura été indiquée dans le « Mémo du Nommé ». Dans le cas de plusieurs Lauréate-s pour un même César, une seule prise de parole (par film) sera autorisée.

* Un deuxième temps, immédiatement après leur intervention sur scène, devant les caméras et le journaliste du studio d'interview de l'Académie situé derrière la scène.

Ce deuxième temps n'est pas limité en durée ni en nombre de prises de paroles, et est destiné à être mis en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie. Ces interviews pourront également être présentées en totalité ou en extraits comme « bonus » dans la captation de la Cérémonie que l'Académie met à disposition de tous ses membres à l'issue de la Cérémonie.

Parcours médias

Le Secrétariat de l'Académie signalera à chaque Lauréate les obligations médiatiques auxquelles l'Académie lui demande de bien vouloir répondre à l'issue de son intervention sur scène. À cette fin, le Secrétariat de l'Académie exercera un contrôle strict de l'ensemble des médias qui seront accrédités dans les « coulisses » de la Cérémonie, afin que ces obligations médiatiques respectent l'intimité et la tranquillité des Lauréate-s.

Accompagnement plateau des lauréats

Le Secrétariat de l'Académie mettra en place un système d'accompagnement personnalisé pour chacun des Lauréate-s, dès leur sortie de scène, pour les aider à gérer la suite de leur parcours.

Article 5. Attribution des Statuettes

La statuette attribuée au titre du « César du Meilleur Film » est remise au(x) producteur-rice-s déléguée-s du film, ainsi qu'au réalisateur-rice du film.

Les statuettes attribuées au titre du « César du Meilleur Premier Film », « César du Meilleur Film Documentaire », « César du Meilleur Film d'Animation », « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction », « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation », «César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire » sont remises aux réalisateur-rice-s des films. Une statuette sera également remise au(x) producteur-rice-s déléguée-s des films.

Le-la ou les producteur-rice-s déléguée-s pouvant prétendre aux dispositions ci-dessus devront être identifiés comme tels dans le dossier d'agrément de production du film.

Il sera remis une seule statuette par société de production déléguée, identifiée comme telle dans le dossier d'agrément (soit au maximum 2 statuettes en cas de co-production déléguée).

Dans le cas où, au sein d'une même société de production déléguée du Meilleur Film, du Meilleur Premier Film, du Meilleur Film d'Animation, du Meilleur Film Documentaire, du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction, du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation, ou du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire s'ajoutent une ou plusieurs co-producteurs-rices déléguée-s au même titre , identifiés comme tels dans le générique du film, celuie-cellee-ci ou ceuxe-ci pourront demander de recevoir également une statuette, sous réserve d'en acquitter le coût. Il ne pourra pas être délivré de statuette à une société de coproduction (non déléguée).

La statuette attribuée au titre du « César du Meilleur Film Étranger » est remise au réalisateur ou à la réalisatrice du film. S'il existe un coproducteur français bénéficiant de l'agrément du CNC, une statuette sera également remise au-à la coproducteur-rice française ainsi qu'au-à la producteur-rice déléguée étrangerere (si celuie-ci en fait la demande), identifiés comme tels dans le dossier d'agrément du film. S'il n'existe pas de coproducteur-rice française bénéficiant de l'agrément du CNC, une statuette sera également remise au-à la distributeur-rice française détenant le mandat de commercialisation exclusif en salles sur le territoire français. En cas de co-distribution, sera entendue comme « Distributeur » pour les besoins du présent règlement, la société de distribution qui aura effectué la programmation en salles du film et dont le teaser apparaît dans les cartons de présentation du générique de début lors de la projection du film en salle de cinéma.

Pour les « César » décernés à des personnes physiques, il sera remis une statuette à chaque Lauréate. Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates d'un même César, il sera remis une statuette à chacune des Lauréate-s, dans la limite de trois César.

Les César sont remis à titre personnel, et ne peuvent pas faire l'objet d'une commercialisation.

GOVERNANCE

ACADÉMIE DES CÉSAR

LE BUREAU

Véronique Cayla, *Présidente*

Patrick Sobelman, *Vice-Président*

Élisabeth Tanner, *Secrétaire Générale,
Chargée de Mission "Cérémonie"*

Didier Diaz, *Trésorier*

Pascale Ferran, *Chargée de Cérémonie*

Maud Wyler, *Chargée de Communication interne*

Antoine Reinartz, *Chargé de Mission "Cérémonie"*

Ariane Toscan du Plantier, *Chargée de Mission "Cérémonie"*

Saïd Ben Saïd

Bertrand Bonello

Marie-Ange Luciani

Matthias Weber

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APC (Association pour la Promotion du Cinéma)

Audrey Abiven	Agnès de Sacy	William Jéhannin*	Daniel Prévost
Sylvie Aïd-Denisot*	Olivier Delbosc	Varda Kakon	Marco Prince
Michel Alexandre	Thierry Delettre	Cédric Klapisch	Vincent Ravalec
Éric Altmayer	Daniel Delume*	Michel Klochendler	Aurélien Recoing
Souad Amidou	Constance Demontoy	René Kraus	Antoine Reinartz
Alain Attal*	Thomas Desjonquères*	Gérard Krawczyk	Sophie Reine
Lucien Balibar	Didier Diaz	Jeanne Labrune	Jean-François Robin
Benoît Barouh	Lætitia Dosch	Gautier Labrusse	Mathieu Robinet*
Maurice Barthélemy*	Marc du Pontavice	Sylvie Landra	Marianne Roussy
Marianne Basler	Olivier Ducastel	Jeanne Lapoirie*	Hugo Rubini*
Christine Beauchemin-Flot*	Françoise Dupertuis	Sébastien Laudenbach	Alexis Rubiniowicz
Saïd Ben Saïd	Riton Dupire-Clément*	Valérie Leroy	Marie Sabbah
William Benedetto	Nathalie Durand	Francine Lévy	Juliette Sales
Emmanuelle Bercot	André Dussollier	Judith Lou Lévy	Carole Scotta
Priscilla Bertin	Daniëla Elstner	Valérie Lindon	Dorothee Sebbagh
Andréa Bescond*	Jacky Evrard	Marie-Ange Luciani	Anne Seibel
Catherine Boigontier*	Patrick Fabre	Alexandre Mallet-Guy	Pauline Seigland*
Sandie Bompar*	Philippe Faucon*	Corinne Masiero	Hugo Sélignac
Bertrand Bonello	Pascale Faure*	Bernard Menez	Fabienne Servan Schreiber
Caroline Bonmarchand	Marc Faye	Marie-Castille Mention-Schaar	Patrick Sobelman
Amine Bouhafa	Cédric Fayolle*	Eric Métayer*	Élisabeth Tanner
Stéphane Bourgoïn	Roxane Fechner*	Laurence Meunier	Laurent Tesseyre
Béatrice Boursier	Cécile Felsenberg*	Radu Mihaileanu	Béatrice Thiriet*
Frédérique Bredin*	Pascale Ferran	Jean Minondo	Christopher Thompson
Nicolas Brevière	Didier Flamand	Marc Missonnier	Françoise Thouvenot
Damien Brunner*	Marina Foïs*	Nicolas Naegelen*	Eric Toledano
Chloé Cambournac*	Madeline Fontaine	Elisabeth Nebout-Mevel	Vincent Tolédano
Yves Cape	Caroline Fourest	Eric Neveux	Ariane Toscan du Plantier
Grégo Casadesus	Sophie Frilley*	Judith Nora	Agathe Valentin*
Sébastien Cauchon*	Dominique Frot	Claudine Nougaret	Stéphanie Valloatto
Véronique Cayla	Guillaume Gallienne	Christophe Oliveira*	Jan Vasak
Emmanuel Chaumet	Pierre-Yves Gayraud	Isabelle Pasco	Hélène Vayssières
Nathalie Chéron	Isabelle Giordano	Richard Patry*	Tommaso Vergallo
Nathalie Cieutat	Alice Girard	Élisabeth Pawlowski	Alice Vial
Rosalie Cimino	Ann Gisel Glass	Justin Pechberty*	Tatiana Vialle
Jérémy Clapin	Patrick Goavec	Mélissa Petitjean*	Agnès Vincent-Deray
Philippe Claudel	Agnès Godard	Julie Peyr	Matthias Weber
Bertrand Collard*	Olivier Gorce	Christophe Pinel	Igor Alexis Wojtowicz*
Catherine Corsini*	Victor Hadida	Gilles Porte*	Maud Wyler
Angelo Cosimano	Ludovic Henry	Miléna Poylo*	Khadija Zeggai
Bénédicte Couvreur	Rebecca Houzel*		

*membre de la Chambre des Représentants

GÉNÉRIQUE

48^E CÉRÉMONIE

CELLES ET CEUX QUI ACCOMPAGNENT L'ACADÉMIE DANS L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS

L'Équipe de l'Académie des César

Grégory Caulier (Délégué Général), Claire Prénat (Responsable des membres, votes et règlements), Élodie Saura (Responsable du département Films, dispositifs de visionnage et publications), Cécile Bossard (Responsable administrative et suivi des partenariats), Kenza Manach (Responsable du département courts métrages et du pôle éducation), Maria Torme (Directrice Artistique), Vincent Chapalain (Directeur des Opérations et Coordination générale de la presse), Alexandre Di Carlo (Relations Presse), Élise Miot (Assistante), Thierry Borgoltz (Protocole talents), Léana Bourget-Lefébure (Assistante), Romaric Doublet (Directeur de Production), Broussais Dang-Van-Sung (Production), Thomas Lorin (Régie), David Séropian (Régie), Mounir Kateb (Renfort), Vincent Mottez (Montage).

Les Collaborateurs

Samuel Faure (consultant)
Lucie De Miguel et Claire Schepens (Ola Communication)
Audrey Le Pennec, Leslie Ricci, Marie Verlhac (La Petite Boîte)
Rodolphe Ratié et Sébastien Ebbo (Aamset)
Wahib Bendib et Cédric Lemoigne (TechEvent)
Boris Hanequin (BH)

Maître Claire Perrier et Maître Stéphan Boghen (contrôle du dépouillement des votes)
Benoit Chenon, Tanguy Hoc et toute l'équipe de Voxaly (organisation et programmation du vote)
Maître Nicolas Brault (Cabinet Veil Jourde)
Nathalie Ferenczi (Cabinet d'Expertise Comptable Francis Louche)
Florent Gesbert et Éric Sanchez (Commissariat aux Comptes Praxor)

Benjamin Bastien, Julien Lambert, Thomas Cabral (Apsulis)
Morgane Arenare (Felix&Co)
Jérôme Grou-Radenez (Global Rouge)
Michel Poinot (INTC)
Noémie Petit (IPP Imprimeur)
Jean-Frédéric Pouvaty (Letterpress de Paris)
Sylvie Lobato et Sophie Bertrand (calligraphes)
Laurent Caillat et David Laurent (Manufacture des Deux-Ponts)
Antoine Coquard (Nocturnes)
Frédérique Cadoret (Printmodel)
France-Dominique Roux (calligraphe)
Frédéric Verdier (Sonis)

Elio Angelosanto et Damien Loisel et toutes les équipes de Magnum
Sandrine Jolly, Elodie Laurent, Jean Barbosa et toutes les équipes de Jaulin
Sébastien Levesque, Jade Brun et toutes les équipes de No More Penguins (Traiteur Cérémonie)
Valérie Bravo, Alain Dupuy et toutes les équipes de Mojohand

Sylvain Favier et toute l'équipe de TitraFilm
Pierre Antoine, Maël Bourhis, Yonatan Soud et toute l'équipe de Kinow

Guillaume Connan, Alexis Decousu, toute l'équipe Chabé (transport et accueil des personnalités)
Alexandra Aslanian, Charlotte Delamare, Aurélie Rabbé et toute l'équipe Trinity Agency (accueil invités)
Delphine Morelle (accueil invités Fouquet's)

Renaud Ferreira de Oliveira, Éric Rostand, Agathe de Foucher, Mélanie Millet (César des Lycéens)
Pascal Rogard, Marie Barraco, Louise Devaux (Un César à l'École)
Amélie Chatellier, Florence Keller, Amélie Depardon, Clément Bigot (l'Agence du Court Métrage)

Les Modérateurs de l'Académie

Hélène Verbois, Jean-Luc Brunet, Thierry Chèze, N.T. Binh

Trophées

Régis Bocquel et toute l'équipe des Ateliers Bocquel (Fonderie Trophées)
Marc Schwartz de la Monnaie de Paris (pour le Trophée César & Techniques, le Prix de l'Innovation César & Techniques et la Médaille des Nuits en Or)
Robert Stadler, designer (pour le Prix Daniel Toscani du Plantier)

LES CAPTATIONS VIDÉOS ET LES PHOTOGRAPHIES

faites à l'occasion des manifestations organisées par l'Académie, et réalisées par les élèves des écoles de cinéma qui interviennent encadrés par leurs professeurs :

3iS

Jean Claude Walter, Président de 3iS
Thomas Brigger, Stéphane Pierrat, François Bouiri, Olivier Rousseaux, Armelle Mahe, Jérémy Plaisant, Adrien Ernst Guerdouba, Agathe Delcourt, Alan Couvrant, Alan Moiteaux, Alexandre May, Angélique Dinand, Antoine Lancrenon, Bastien Bossens, Charles Maindiaux, Clément Salson, David Lee, Elliott Pennaforte, Erwan Guillet, Florian Gilles, Gauthier Niati, Gladys Salmon, Hugo Beurrier, Jade Chambrelent, Jamy Bonnet, Jeanne Javerliat, Jonas Ligneul, Jonathan Bienfait, Joshua Temin, Lévi Virapin, Loan Pasquier, Louis Trancart, Lucile Clément, Margot Doom, Marie Laval, Mathis Hellier, Mattéo Navarro, Matthieu Nkoulou, Matthieu Roth, Matthieu Ruau, Mayas Belaid, Nicolas Célini, Nicolas Chabod, Nicolas Lair, Nils Bousserieu, Nils Laurent, Noa Favereau, Noah Basson, Pierre Coissac, Raphael Jeanson, Rémi Borel, Roy Yala, Théodore Ollier, Thomas Rodriguez, Tomas El Mayas, Yolaine Clair

École Nationale Supérieure Louis-Lumière

Vincent Lowy, Directeur de l'École Nationale Supérieure Louis-Lumière
Eve Rummel, Isabelle Pragier, Ghassan Koteit, Emeric Sallon, Pascale Fulghesu, Christophe Caudroy, Caroline Sénécal, Morgane Kieffer, Elisa Bapst, Karla Vinter-Koch, Agathe Calmanovic-Plescoff, Louise Pasquier, Charlotte Cazenave, Cyprien Nicoleau, Elisa Bapst, Julien Massicard, Hélène Desy, Pierre Lemaire, Hugo Gester, Emma Lopez, Leila Graindorge, Mathieu Gervais de Lafond, Elie Koaho, Charlotte Heulland, Natsumi Grandpierre

École ECV

Les élèves et professeurs d'ECV Bordeaux, Lille, Nantes et Paris qui ont travaillé autour de l'affiche Nuits en Or 2023.

GÉNÉRIQUE

48^E CÉRÉMONIE

CRÉATION ET PRODUCTION DE LA 48^E CÉRÉMONIE

CANAL+

Maxime Saada, Président du directoire de Canal+
Gérald-Brice Viret, Jean-Marc Juramie, Émilie Pietrini, Agnès Judes, Alexia Veyry, Nicolas Alibert et toute l'équipe de CANAL+ (diffuseur exclusif et coproducteur délégué de la Cérémonie des César)

FLABPROD

François Bénichou / Laurent Armillei, producteurs exécutifs
Ali Amrani, Franck Broqua, Frédéric Dorieux, Sophie Dusolier, Sophie Eprinchar, Yann Jacqmart, Cédric Lacolley, Angéline Lebez, Laurent Marchi, Luige Pasinato, Jean-Thomas Roux, Anaïs Sadoun, Sylvie Tassié, Lucile Vandard et toute l'équipe de FLAB PROD (production exécutive Cérémonie)

L'OLYMPIA

Laurent Cerner, Directeur Général
Johana Lajoinie, Christophe Lacoste, Morgane Chognon, Clément Capon, Sita Bressi et toutes les équipes de l'Olympia

PIXDEO

Yvan Hinnemann, Mélanie Hinnemann et leur équipe (sécurité, régie extérieure)

FOUQUET'S

Jean-Marie Le Gall, Directeur Général de l'Hôtel Barrière Le Fouquet's Paris
Pierre Gagnaire avec la complicité de Bruno Guéret, Chef des cuisines

LA PARTY

Le Club Haussmann, Alexandre Aleksic
DJ Cut Killer
Campari France, Géraud de la Noue, Directeur Général

POUR L'AFFICHE DE LA 48^E CÉRÉMONIE DES CÉSAR :

Remerciements à Leos Carax, Caroline Champetier, Marion Cotillard, Charles Gillibert, Coline Lalaut et UGC pour les droits d'images du film ANNETTE réalisé par Leos Carax.

Création de l'affiche : Maria Torme. Animation : Vincent Mottez / pour l'Académie des César

© 2020 CG Cinema International / Théo Films / Tribus P Films International / ARTE France Cinema / UGC IMAGES / detailfilms GmbH / EUROSPACE / Scope Pictures / Wrong men / Rtb (Télévision belge) / PIANO

LES AGENCES ET LES PHOTOGRAPHES

qui nous ont facilité l'accès aux images des artistes :

Abaca, AFP, Agence Wojooh, Bruno Aveillan / A. Galerie, Bestimage, Bridgeman Images, Collection Christophel, Daniel Angeli, David Coquard-Dassault, EHAS / Franck Harscouët, Filmograph / Collection La Cinémathèque Suisse, Frédéric Blitz, Getty Images, Guy Lecorne, Henri Coste, Jean-Baptiste Millot, Jens Schwarz, Maxppp, Opale, Pathé Cinémas, Sipa Press, Sophie Lipinska, Stéphane Cojot-Goldberg, 24 25 Films et tous les proches des personnalités disparues.

LES DISTRIBUTEURS, PRODUCTEURS, ET AYANTS-DROIT

qui ont accordé les autorisations de diffusion des extraits des films présentés lors de la Cérémonie :

5à7 Films, Ad Vitam, Agat Films & Cie / Ex Nihilo, Arp Sélection, Avenue B Productions, Bac Films, Camera One, Capricci Films, Ce Qui Me Meut, Chi-Fou-Mi Productions, Cinéfrance Studios, Ciné Tamaris, Condor Films, Curiosa Films, Darius Films, Delante Cinéma, Dharamsala, Diaphana Distribution, E.D.I Films, Ecce Films, Eddy, Epithete Films, F comme Film, Falabracks, Folivari, FOZ, Galatée Films, Gaumont, Getaway Films, Haut Et Court, Ideale Audience, Ikki Films, INA, Jour2Fête, Karé Productions, KG Productions, Kidam, La Classe Américaine, Le Pacte, Les Films de Pierre, Les Films des Tournelles, Les Films du Losange, Les Films Pelléas, Les Films Velvet, Marvelous Productions, Memento Production, Memento Films Distribution, Moby Dick Films, Mondina Films, New Story, Nolita Cinema, Nord-Ouest Films, Novoprod, Onyx Films, Onzecinq, Pan Distribution, Paraiso Production, Pathé Films, Punchline Cinéma, Pyramide Films, Récifilms, Sacrebleu Productions, Skopia Film, Srab Films, Stank, Studiocanal, Tandem Films, TF1 Studio, Topshot Films, Trois Brigands Productions, Warner Bros. France, Wild Bunch, Winds, Wrong Men Productions.

Compte tenu des délais d'impression, certains ayants-droit n'ont pu être cités. L'Académie tient cependant à les remercier.

AVEC LES REMERCIEMENTS PARTICULIERS DE L'ACADÉMIE POUR LEUR BIENVEILLANCE :

Stéphanie Busuttil-Janssen et la Fondation César, pour le créateur du trophée, César
Tous les membres des Comités de l'Académie (Court Métrage Animation, Court Métrage Documentaire, Court Métrage Fiction, Révélation, Industries Techniques et Exploitants)
Thierry Chèze (texte pour David Fincher)
Serge Bozon (texte pour Tahar Rahim)
Florence Brasart (JC Decaux) pour le plan Média
Audrey Diwan et Rectangle Productions pour le Projet Révélation
Miriana Bojic, Pierre-Henry Salfati, Jérôme Clément, Arte France et Zeta Productions pour le film « TOSCAN »



Catalogue imprimé sur Magno satin 115g et Nettuno blue navy 280g
Impression : **DEUXPONT** MANUFACTURE D'HISTOIRES

© Académie des César - Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, est interdite

The logo for the César Awards 2023. It features a stylized, white, jagged outline of a film strip on the left side. To the right of this graphic, the word "CÉSAR" is written in a bold, white, sans-serif font. The year "2023" is written in a smaller, white, sans-serif font to the right of "CÉSAR".

CÉSAR 2023

ACADÉMIE DES CÉSAR

11 RUE DE L'AVRE, PARIS 15^e

TÉL. +33 (0)1 53 64 05 25

INFO@ACADEMIE-CINEMA.ORG

ACADEMIE-CINEMA.ORG

[#CÉSAR2023](https://twitter.com/CESAR2023)